

INFORMATIONS FINANCIÈRES

Rapport financier et états financiers vérifiés pour l'année close le 31 décembre 2022

Documents supplémentaires pour ce point : Mise à jour intermédiaire de la gestion financière (UNAIDS/PCB(52)/23.12)

Actions requises lors de cette réunion – Le Conseil de coordination du Programme est invité à : *Accepter* le rapport financier et les états financiers vérifiés pour l'année close le 31 décembre 2022

Conséquences financières des décisions : *aucune*

Table des matières

SECTION I : INTRODUCTION	5
SECTION II : DECLARATION SUR LE CONTROLE INTERNE 2022.....	11
SECTION III : ÉTATS FINANCIERS, TABLEAUX ANNEXES ET NOTES AFFERENTES AUX COMPTES POUR L'ANNEE CLOSE LE 31 DECEMBRE 2022	17
<i>Note d'information</i>	17
<i>Certification des comptes</i>	18
<i>Lettre de transmission du commissaire aux comptes</i>	19
<i>Opinion du commissaire aux comptes</i>	20
<i>État I: État de la situation financière, toutes origines de fonds confondues, au 31 décembre 2022(US\$)</i>	23
<i>État II: État de la performance financière, toutes origines de fonds confondues, pour l'année close le 31 décembre 2022 (US\$)</i>	24
<i>État III: État des variations de l'actif net/la situation nette, toutes origines de fonds confondues, pour l'année close le 31 décembre 2022 (US\$)</i>	25
<i>État IV : Tableau des flux de trésorerie, toutes origines de fonds confondues, pour l'année close le 31 décembre 2022 (US\$)</i>	26
<i>État V: État de comparaison des montants budgétisés et des montants réels pour l'année close le 31 décembre 2022, concernant le Cadre unifié du budget, des résultats et des responsabilités 2022-2023 (US\$)</i>	27
<i>Notes annexes aux états financiers</i>	28
<i>Exposé des objectifs</i>	28
<i>Base de préparation et de présentation</i>	28
<i>Principaux principes comptables</i>	30
<i>Informations à l'appui de l'état de la situation financière</i>	36
<i>Informations à l'appui de l'état de la performance financière</i>	51
<i>Informations sectorielles</i>	55
<i>Comparaison des montants budgétisés et des montants réels</i>	55
<i>Dispenses administratives, montants passés par pertes et profits, et versements à titre gracieux</i>	56
<i>Informations sur les parties liées et la haute direction</i>	56
<i>Événements postérieurs à la date d'arrêté des comptes</i>	57
<i>Passifs éventuels, engagements et actifs éventuels</i>	57
SECTION IV : INFORMATIONS SUR LA GESTION	61
<i>Tableau 4. Budget de base approuvé, dépenses et fonds affectés de l'UBRAF 2022-2023 pour l'année close le 31 décembre 2022 (US\$)</i>	62
<i>Tableau 5. Fonds hors budget de base de l'UBRAF : fonds disponibles, dépenses et fonds affectés, par origine des recettes, pour l'année close le 31 décembre 2022 (US\$)</i>	64

Tableau 6. Fonds dépensés et affectés au niveau des pays et des régions, toutes origines de fonds confondus, pour l'année close le 31 décembre 2022 (US\$)65

Tableau 7. Enveloppes allouées par pays en 2022 : détail des fonds virés aux coparrainants dans les pays (US\$)67

Section I : Introduction

1. Conformément à la modalité de fonctionnement 5 (vi) du *Modus Operandi* du Conseil de coordination du Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida (ONUSIDA), le rapport financier de l'année close le 31 décembre 2022 est remis par le Secrétariat de l'ONUSIDA au CCP pour examen et approbation, en vertu des procédures établies.
2. Les états financiers, les principes comptables et les notes afférentes aux comptes ont été préparés conformément aux dispositions des Normes comptables internationales du secteur public (IPSAS) et du Règlement financier et des Règles de gestion financière de l'Organisation mondiale de la santé (OMS).
3. C'est la onzième année que les états financiers de l'ONUSIDA sont préparés conformément aux normes IPSAS. De ce fait, la transparence, l'obligation de rendre des comptes et la qualité des informations financières communiquées par l'ONUSIDA ne cessent de progresser.
4. La responsabilisation, la transparence et la gestion des risques de la direction sont des aspects essentiels du programme de réformes au sein de l'ONUSIDA et les progrès se poursuivent dans ce domaine. Conformément aux meilleures pratiques en vigueur, une déclaration annuelle sur le contrôle interne est incluse dans les états financiers vérifiés. La déclaration sur le contrôle interne (DCI) est un document public de responsabilisation signé par la directrice exécutive. Elle présente l'efficacité des contrôles internes effectués au sein de l'ONUSIDA et donne des précisions sur tout problème ou risque de non-contrôle majeur survenu au cours de l'année, ainsi que sur les mesures prises pour y remédier. La DCI continuera d'être examinée chaque année pour rassurer les parties prenantes dans un souci de redevabilité.
5. L'application des normes IPSAS n'a actuellement pas d'incidence sur la préparation du budget de l'ONUSIDA – Cadre unifié du budget, des résultats et des responsabilités (UBRAF) – qui continue d'être établi selon une comptabilité de caisse modifiée. Cette méthode différant de la comptabilité d'exercice appliquée aux états financiers, un rapprochement entre le budget et les principaux états financiers est présenté conformément aux dispositions des normes IPSAS.
6. Le rapport présente les principales informations financières relatives aux recettes, aux dépenses, à l'actif net/la situation nette et aux actifs et passifs du Programme, ainsi que des informations sur les flux de trésorerie, les liquidités et la situation nette. Ainsi, il fournit une vision complète de la situation financière de l'ONUSIDA au 31 décembre 2022.

Budget-plan de travail approuvé

7. L'UBRAF 2022-2026 constitue le cadre opérationnel de la contribution du Programme commun à la mise en œuvre de la Stratégie mondiale de lutte contre le sida approuvée par le CCP lors de sa 48^e réunion.
8. La priorité centrale de l'UBRAF 2022–2026 est le besoin urgent d'exploiter davantage les atouts, les capacités et les avantages comparatifs du Programme commun pour aider les pays et les communautés à faire reculer les inégalités qui empêchent d'accéder et de recourir aux services, qui font que des personnes vivant avec le VIH, exposées au risque d'infection ou affectées par la maladie sont laissées de côté, et qui alimentent l'épidémie de sida.
9. Ce premier budget-plan de travail biennal établi au titre de l'UBRAF 2022-2026 couvre les années 2022 et 2023. Reprenant les orientations stratégiques définies dans l'UBRAF, le

budget-plan de travail 2022-2023 précise davantage les actions prioritaires et les résultats escomptés du Programme commun ainsi que le budget correspondant pour chacun des 10 domaines de résultat au niveau des produits (réalisations), comme indiqué dans l'UBRAF.

10. Lors de sa session spéciale du 6 octobre 2021, le CCP a approuvé le budget de base ainsi que la dotation budgétaire des coparrainants et du Secrétariat, pour un montant d'US\$ 187 millions par an pouvant aller jusqu'à US\$ 210 millions. Par ailleurs, lors de sa 49^e réunion, le CCP a approuvé le plan de travail révisé 2022-2023 (UNAIDS/PCB (49)/21.27) sur une base budgétaire comprise entre US\$ 187 millions et US\$ 210 millions par an.
11. Le budget de base annuel approuvé d'US\$ 210 millions comprend : une allocation annuelle de 146 millions visant à doter le Secrétariat de l'ONUSIDA des ressources nécessaires pour remplir ses fonctions et continuer de soutenir les acteurs de la riposte au sida dans une centaine de pays ; une dotation annuelle de 64 millions pour les coparrainants servant à financer des fonctions de base, des initiatives stratégiques mondiales et les enveloppes allouées par pays. Cette dernière dotation est répartie de la manière suivante :
- 22 millions sont alloués à l'ensemble des coparrainants (2 millions chacun) afin de leur offrir une certaine prévisibilité pour s'acquitter de leur rôle respectif au sein du Programme commun ;
 - 11 millions sont alloués à des initiatives stratégiques mondiales pour amplifier les actions menées dans les principaux domaines de programmation ;
 - 31 millions sont alloués aux coparrainants dans les pays sous la forme d'enveloppes servant à soutenir les populations qui en ont le plus besoin.

Recettes

12. En 2022, les recettes totales (produits financiers compris) se sont élevées à US\$ 229,3 millions pour les fonds de base et hors budget de base (contre US\$ 244,9 millions en 2021). Cela représente une baisse d'US\$ 15,6 millions par rapport au total des fonds mobilisés en 2021.
13. Sur ce total, US\$ 165,5 millions et US\$ 63,8 millions sont respectivement mis à disposition au titre du budget de base et des fonds hors budget de base de l'UBRAF. Sur ces fonds hors budget de base, US\$ 52 millions ont été mis à la disposition de l'ONUSIDA pour appuyer un certain nombre d'activités menées à l'échelle mondiale, au niveau régional et à l'échelon des pays, et sont alloués à des objectifs ou à des pays particuliers. Le tableau 1 (ci-dessous) fournit le détail des recettes pour 2022 et 2021.

Tableau 1. Détail des recettes – Tous fonds confondus (US\$)

Recettes	Fonds de base de l'UBRAF		Fonds hors budget de base de l'UBRAF		TOTAL	
	2022	2021	2022	2021	2022	2021
Gouvernements	160 893 471	165 886 216	52 570 594	65 302 871	213 464 065	231 189 087
Organismes coparrainants	-	-	1 714 989	5 991 574	1 714 989	5 991 574
Autres	28 395	52 808	4 530 810	4 559 688	4 559 205	4 612 496
Divers	607 280	266 607	-	2 874	607 280	269 481
Sous-total des produits opérationnels	161 529 146	166 205 631	58 816 393	75 857 007	220 345 539	242 062 638
<i>Produits financiers/(coût)</i>	<i>3 967 837</i>	<i>5 153 003</i>	<i>4 942 731</i>	<i>(2 329 918)</i>	<i>8 910 568</i>	<i>2 823 085</i>
Total général	165 496 983	171 358 634	63 759 124	73 527 089	229 256 107	244 885 723

14. Comme indiqué dans le tableau 1 ci-dessus, des recettes d'un montant total d'US\$ 165,5 millions ont été mobilisées et mises à la disposition de l'UBRAF. Ce montant représente 78,8 % de l'objectif de mobilisation de ressources fixé par le Secrétariat à US\$ 210 millions pour l'année 2022, d'où un déficit d'US\$ 44,5 millions par rapport au budget approuvé par le CCP.
15. La figure 1 (ci-dessous) représente le détail des recettes reçues des principaux donateurs de l'ONUSIDA au titre du budget de base de l'UBRAF pour l'année 2022. La figure 2 (ci-dessous) représente le détail des recettes reçues des principaux donateurs de l'ONUSIDA au titre du budget de base et des fonds hors budget de base de l'UBRAF pour l'année 2022.

Figure 1. Détail des recettes reçues des principaux donateurs au titre du budget de base de l'UBRAF pour l'année 2022 (en millions d'US\$)

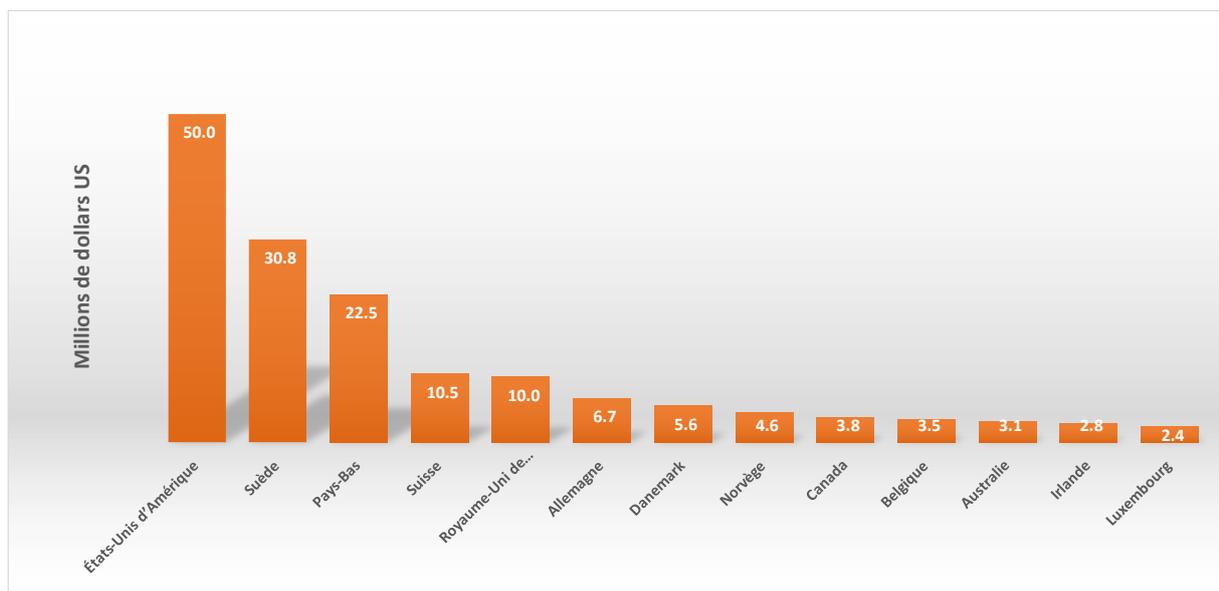
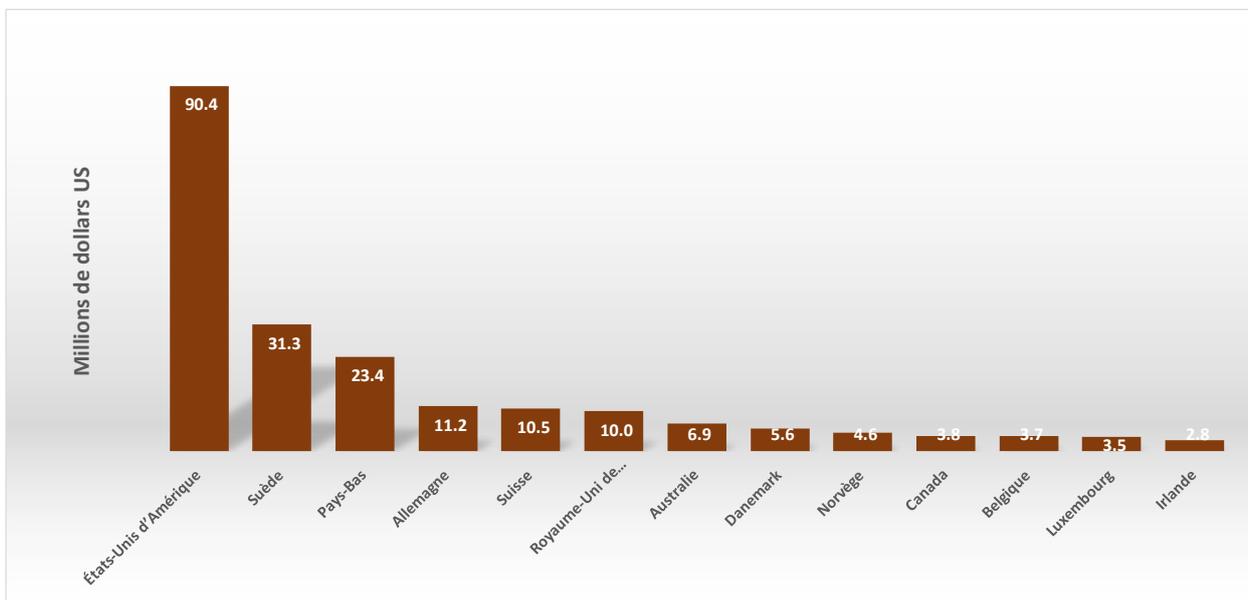


Figure 2. Détail des recettes reçues des principaux donateurs au titre du budget de base et des fonds hors budget de base de l'UBRAF pour l'année 2022 (en millions d'US\$)



Dépenses

16. Les dépenses totales de l'année close le 31 décembre 2022 se sont élevées à US\$ 231,3 millions (contre US\$ 279,9 millions en 2021), dont :
- US\$ 173,8 millions au titre du budget de base de l'UBRAF pour 2022-2023 ;
 - US\$ 56,1 millions au titre des fonds hors budget de base de l'UBRAF ;
 - US\$ (0,8) million au titre d'autres fonds ;
 - US\$ 7 millions supplémentaires au titre de la Caisse d'assurance-maladie après la cessation de service, des paiements pour fin de contrat et du Fonds spécial d'indemnisation, sur la base de l'étude actuarielle et conformément à la norme IPSAS 39 (Avantages du personnel) ;
 - US\$ 4,8 millions affectés à l'ajustement de la provision pour restructuration établi conformément à la norme IPSAS 19, afin de financer le coût des résiliations d'engagement par accord mutuel ainsi que le coût des fins de contrat consécutives à la suppression de postes suite au processus d'alignement organisationnel.
17. Le tableau 2 (ci-dessous) donne le détail des dépenses par type de fonds pour 2022 et 2021.

Tableau 2 : Détail des dépenses – Tous fonds confondus (US\$)

Dépenses	2022	2021
Fonds de base de l'UBRAF	173 840 102	182 811 787
Fonds hors budget de base de l'UBRAF	56 046 645	71 206 992
Autres fonds	(861 905)	
Sous-total	229 024 842	254 018 779
Somme supplémentaire pour les avantages c	7 038 161	9 424 446
Fonds de restructuration (coût des résiliations d'engagement par accord mutuel)	(4 800 000)	16 500 000
Total des dépenses	231 263 003	279 943 225

18. Plusieurs initiatives ont été mises en œuvre, notamment le gel des recrutements, le report des achats d'actifs lorsque cela était possible, la réduction ou le partage des espaces de bureau et la limitation des déplacements à l'international, afin de veiller à ce que les dépenses du Secrétariat restent inférieures à US\$ 140 millions, c'est-à-dire au montant approuvé dans le budget de base de l'UBRAF. Une économie d'US\$ 5,9 millions a été réalisée malgré les pressions inflationnistes dans le monde. Les dépenses et les fonds affectés du Secrétariat au titre du budget de base de l'UBRAF en 2022 se sont élevés à US\$ 134,1 millions, un montant inférieur aux 140 millions de l'année 2021.
19. Les dépenses de 2022, d'un montant d'US\$ 229 millions, ont diminué de 10 %, soit US\$ 25 millions, par rapport aux dépenses de 2021, qui s'élevaient à US\$ 254 millions. Cette diminution est détaillée dans le tableau 3 et sur la figure 3 (ci-dessous), qui montrent notamment une baisse de : US\$ 11,2 millions des charges de personnel ; US\$ 13,1 millions des virements et subventions à d'autres entités ; US\$ 4,2 millions dans la catégorie des services contractuels. Ils montrent également une augmentation d'US\$ 0,8 million et d'US\$ 2,7 millions des charges opérationnelles et des dépenses de voyages, respectivement. Les montants des dépenses répertoriées dans les autres grandes catégories de dépenses sont inférieurs à ceux de 2021.

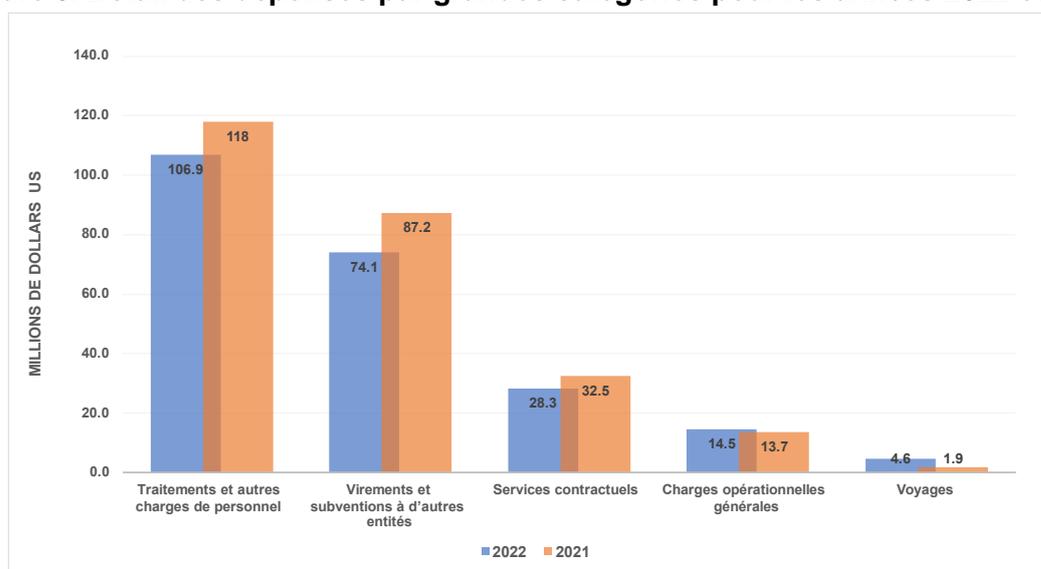
20. La diminution d'US\$ 11,2 millions des charges de personnel s'explique par le gel des recrutements non essentiels et par les économies réalisées du fait de la mise en œuvre de l'exercice d'alignement.
21. Les virements et subventions à d'autres entités sont passés d'US\$ 87,2 millions en 2021 à US\$ 74,1 millions en 2022. La différence d'US\$ 13,1 millions résulte d'une diminution d'US\$ 4,4 millions des virements aux coparrainants par rapport à 2021 et de l'achèvement de plusieurs grands projets de l'USAID financés hors budget de base (financement Robert Carr du réseau Stichting AIDS Fonds, riposte nationale au VIH au Myanmar) pour lesquels les dépenses combinées sont passées d'US\$ 14,9 millions en 2021 à US\$ 1,3 million en 2022.
22. Les dépenses au titre des services contractuels sont passées d'US\$ 32,5 millions en 2021 à US\$ 28,3 millions en 2022. Le niveau élevé des dépenses en 2021 était largement lié aux processus d'alignement qui sont désormais achevés. Ces dépenses ont notamment financé la conception et la mise en œuvre de deux centres virtuels d'évaluation des directeurs de pays de l'ONUSIDA, les prestations de consultants en gestion du changement et une évaluation des capacités du Programme commun, entre autres.
23. Par comparaison avec la période d'avant la pandémie de COVID-19, les dépenses de voyages, qui s'élevaient à US\$ 7,8 millions en 2019, sont restées faibles. L'augmentation de ces dépenses entre 2021 et 2022 est principalement due à la levée des restrictions liées à la pandémie. On notera ici que des contrôles stricts restent en place pour garantir une utilisation optimale des ressources.

Tableau 3. Détail des dépenses par catégorie (US\$)

Dépenses	2022	2021	Augmentation/ (diminution)
Traitements et autres charges de personnel ^{a/}	106 864 907	118 013 734	(11 148 827)
Virements et subventions à d'autres entités	74 071 466	87 202 982	(13 131 516)
Services contractuels	28 347 451	32 506 982	(4 159 531)
Charges opérationnelles générales	14 493 759	13 725 026	768 733
Voyages	4 580 734	1 856 094	2 724 640
Équipements, mobilier et véhicules	35 587	167 201	(131 614)
Amortissements	630 938	546 760	84 178
Total des dépenses	229 024 842	254 018 779	(24 993 937)

^{a/} Exclut des montants d'US\$ 7 millions pour 2022 et d'US\$ 9,4 millions pour 2021 relatifs à des dépenses au titre de l'assurance-maladie du personnel et du Fonds spécial d'indemnisation liées à la variation du passif actuariel. Exclut également US\$ 4,8 millions représentant un ajustement de la provision pour restructuration.

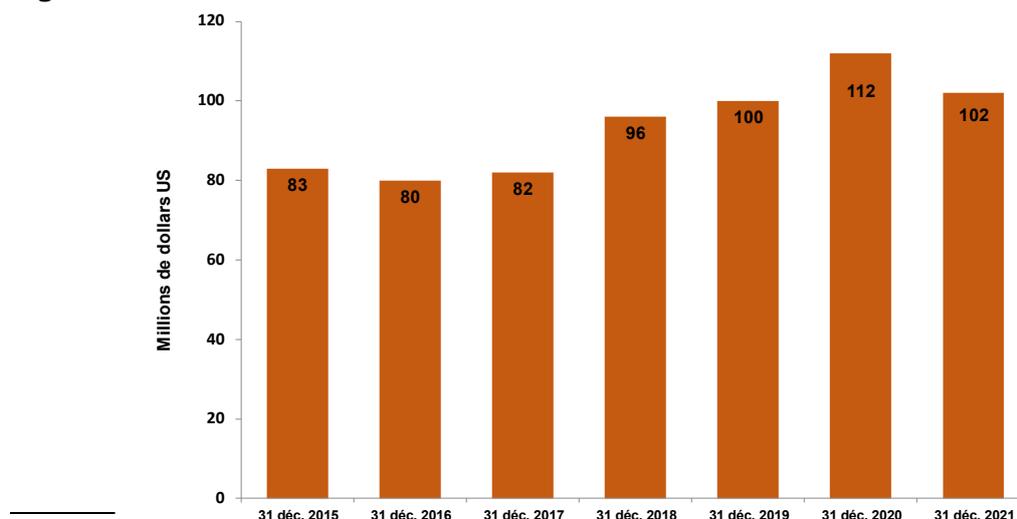
Figure 3. Détail des dépenses par grandes catégories pour les années 2022 et 2021



Solde des fonds

24. L'ONUSIDA étant un programme financé par des contributions volontaires, il a besoin d'un solde de fonds qui lui sert de fonds de roulement pour lancer et mettre en œuvre des activités en attendant de recevoir les contributions promises. Pour garantir la continuité des activités d'une année sur l'autre, y compris le virement de fonds aux coparrainants, il est nécessaire de disposer d'un solde de fonds suffisant à la fin de chaque année pour garantir le lancement et la mise en œuvre de l'UBRAF l'année suivante/l'exercice biennal suivant.
25. Lors de sa 26^e réunion qui s'est tenue à Genève du 22 au 24 juin 2010, le CCP a approuvé la fixation d'un niveau maximum pour le solde net des fonds de l'UBRAF équivalent à 35 % (soit US\$ 170,0 millions) du budget biennal de l'ONUSIDA. De plus, lors de sa 36^e réunion qui s'est tenue à Genève du 30 juin au 2 juillet 2015, le CCP a approuvé un niveau minimum du solde net des fonds de l'ONUSIDA équivalent à 22 % (soit US\$ 107 millions) de son budget biennal.
26. Au 31 décembre 2022, le solde net des fonds de l'UBRAF s'élevait à US\$ 85,5 millions, soit 20,4 % du budget biennal¹ (contre US\$ 101,8 millions, soit 24,2 % au 31 décembre 2021). Ce niveau est inférieur au niveau minimum d'US\$ 107 millions approuvé par le CCP en juin 2015.
27. Le solde net des fonds de l'UBRAF au 31 décembre 2022 est inférieur au niveau minimum approuvé d'US\$ 21,5 millions et représente une baisse d'US\$ 16,3 millions par rapport au solde au 31 décembre 2021 qui s'établissait à US\$ 101,8 millions.
28. Ainsi qu'il est souligné plus haut, le solde des fonds de l'UBRAF correspond au fonds de roulement de l'ONUSIDA. Il permet au Programme commun de virer des fonds aux coparrainants au début de chaque année et de fonctionner sans interruption. Cependant, comme le niveau du solde des fonds au 31 décembre 2022 reste inférieur au minimum fixé par le CCP, le Secrétariat continuera de suivre de près ce solde et intensifiera la mobilisation de ressources pour faire en sorte de le maintenir à un niveau permettant une mise en œuvre efficace de l'UBRAF.

Figure 4. Solde des fonds de base sur la période 2015-2022 (en millions de dollars US)



¹ Outre un montant d'US\$ 172,6 millions dépensé en 2022 au titre de l'UBRAF 2022-2023, un montant d'US\$ 4,1 millions a été affecté pendant l'année 2022 (correspondant à des engagements fermes relatifs à des biens et des services devant être fournis en 2023). En conséquence, le solde net des fonds de l'UBRAF au 31 décembre 2022 destiné à couvrir les activités de l'UBRAF 2023 s'élevait à US\$ 85,5 millions (89,6 millions moins 4,1 millions mis en réserve pour les fonds affectés en 2022).

Section II : Déclaration sur le contrôle interne 2022

Champ de responsabilité

En tant que directrice exécutive du Programme commun des Nations Unies sur le VIH/SIDA (ONUSIDA), je suis redevable, conformément aux responsabilités qui me sont attribuées, en particulier l'article 12.1 du Règlement financier, du maintien d'un système de contrôle interne solide pour « garantir la réalisation des objectifs et des buts fixés pour les opérations, l'utilisation économique et efficace des ressources, la fiabilité et l'intégrité des informations, le respect des politiques, des plans, des procédures, des règles et des règlements, et la sauvegarde des actifs ».

Objectif du contrôle interne

Le système de contrôle interne est conçu pour réduire et gérer, plutôt qu'éliminer, le risque d'échec dans la réalisation des objectifs et des politiques connexes du Secrétariat de l'ONUSIDA. Par conséquent, il ne peut fournir qu'une assurance raisonnable et non absolue de l'efficacité. Il s'agit d'un processus continu visant à identifier les principaux risques, à évaluer la nature et l'étendue de ces risques et à les gérer de manière efficace, efficiente et économique.

Le contrôle interne est un processus, mis en œuvre par le CCP, la directrice exécutive, la direction générale et d'autres membres du personnel. Ce processus est conçu pour fournir une assurance raisonnable sur la réalisation des objectifs suivants :

- L'efficacité des opérations et la sauvegarde des actifs ;
- La fiabilité de l'information financière communiquée ;
- Le respect des règles et règlements en vigueur.

D'un point de vue opérationnel, le système de contrôle interne de l'ONUSIDA fonctionne en permanence à tous les niveaux du Secrétariat par le biais de processus de contrôle interne afin de garantir les objectifs ci-dessus.

Ma déclaration actuelle sur les processus de contrôle interne de l'ONUSIDA, telle que décrite ci-dessus, s'applique à l'année close le 31 décembre 2022, et jusqu'à la date d'approbation des états financiers 2022 de l'Organisation.

Environnement opérationnel de l'ONUSIDA

L'ONUSIDA opère dans des environnements difficiles. Par conséquent, l'Organisation est confrontée à des situations présentant un niveau élevé de risque, notamment en ce qui concerne la sécurité de ses employés et, dans certains cas, sa capacité à maintenir les normes les plus élevées de contrôle interne. La situation sécuritaire dans chaque pays où opère l'ONUSIDA (et les Nations Unies en général) est étroitement surveillée. Si nécessaire, des décisions stratégiques sont prises pour adapter les opérations de l'ONUSIDA et pour gérer et atténuer l'exposition aux risques de son personnel. Tous les risques sont consignés dans un registre officiel et font l'objet d'un examen régulier par les responsables.

Le cadre de contrôle interne et la gestion des risques

Le cadre de responsabilisation de la direction de l'ONUSIDA va de pair avec le cadre de gestion des risques et le cadre de contrôle interne. Ces cadres sont essentiels à la réalisation des objectifs et des buts du Programme commun avec une redevabilité accrue et une plus grande transparence.

Le cadre de gestion des risques vise à intégrer une approche systématique et efficace pour identifier, évaluer et gérer les risques et les opportunités. La haute direction a identifié les risques et les opportunités de haut niveau qui ont été rassemblés dans un « univers des risques » de l'ONUSIDA. Les directeurs/responsables de département, de région, de liaison et de bureau de pays élaborent des registres de risques, comprenant des plans d'atténuation, sur la base de leur analyse des risques. Un contrôle de la qualité des registres est effectué avant que ceux ne soient évalués par le Comité de gestion des risques.

Outre un ensemble de règles, de procédures et de processus, le cadre de contrôle interne comprend des mécanismes permettant d'évaluer son efficacité globale. Chaque année, les responsables qui ont des pouvoirs financiers et administratifs délégués remplissent une liste de contrôle afin d'évaluer et de suivre les contrôles internes globaux, ainsi que les domaines de contrôle fonctionnels clés, dans leurs bureaux ou départements respectifs. Les résultats de cette autoévaluation sont analysés à la lumière des constatations récurrentes du vérificateur intérieur et des principaux risques identifiés pour alimenter un examen global de l'efficacité et des plans d'amélioration continue.

Examen de l'efficacité des contrôles internes

Mon examen de l'efficacité du système de contrôle interne est principalement éclairé par :

- Les hauts responsables de l'Organisation – directeurs exécutifs adjoints, directeurs des équipes d'appui aux régions et des bureaux de liaison, directeurs des bureaux de pays, directeurs de départements, directeurs fonctionnels – qui jouent un rôle important et sont responsables des résultats, de la performance, des activités de contrôle relevant de leur compétence et des ressources qui leur sont confiées.
- Je tire mon assurance des attestations de contrôle interne signées par les directeurs de départements et les directeurs régionaux. Ces lettres confirment l'importance de veiller à l'existence de contrôles internes adéquats aux côtés d'autres activités d'assurance.
- La liste d'auto-évaluation des contrôles internes remplie par les responsables concernés. D'après les résultats consolidés de l'exercice d'auto-évaluation mené en 2022, il a été considéré que les contrôles internes étaient globalement satisfaisants, en dépit du contexte difficile dans lequel opèrent les bureaux de l'ONUSIDA, de la mise en place de nouvelle organisation du Secrétariat et des mesures de maîtrise des coûts qu'il a fallu prendre pour faire face au déficit de financement par rapport au budget de base approuvé.
 - L'aspect de la gestion des risques considéré comme celui qui pourrait être le plus amélioré est le contrôle opérationnel. L'amélioration des processus et de la culture de gestion des risques va donc demander des efforts constants.
 - Les résultats des auto-évaluations montrent également que des efforts supplémentaires sont nécessaires pour encourager un recours accru aux plateformes de données existantes (p. ex. les tableaux de bord) par les équipes afin de faciliter le suivi des activités de contrôle relevant de leur compétence.
 - D'autres aspects requérant une attention – mis en évidence dans les autoévaluations et les constatations du BSCI – sont la planification de la relève, la sécurité du personnel, la gestion des actifs et les activités d'assurance (en ce qui concerne la gestion des partenaires d'exécution et des accords).
 - Un plan d'action sera élaboré par rapport aux domaines à améliorer décrits ci-dessus.
- Les évaluations des risques effectuées par les responsables. L'exercice de 2022 a révélé que les risques qui reviennent le plus souvent sont des risques en lien avec les ressources humaines, le contexte politique, le financement et le programme.
- Les rapports publiés par le Bureau des services de contrôle interne (BSCI), qui comprennent des informations indépendantes et objectives sur l'adéquation et l'efficacité du système de contrôles internes de l'ONUSIDA, ainsi que des recommandations d'amélioration.

- Les rapports publiés par l'auditeur externe, qui assurent une surveillance indépendante et rendent compte de la conformité de l'ONUSIDA aux règles et règlements financiers. L'auditeur externe présente une mise à jour de ses travaux et de ses principales conclusions au CCP.
- Les observations du CCP.
- Les travaux du Comité consultatif indépendant d'experts de la surveillance, dont les recommandations contribuent à renforcer la responsabilité et la surveillance au sein d'ONUSIDA.

Problèmes de risque importants notés

Après que les départements, les bureaux régionaux et les bureaux de pays ont rempli le registre des risques en 2022, les constatations ont été rassemblées et étudiées par le Comité de gestion des risques, puis approuvées par la haute direction. Certains des principaux risques auxquels l'Organisation est actuellement confrontée sont résumés ci-dessous.

Principaux risques	Exemples d'activités d'atténuation en cours ou prévues
<p>Les conséquences négatives de crises mondiales/régionales majeures – sanitaires (p. ex. épidémies/pandémies majeures [COVID-19, Ébola], géopolitiques, sécuritaires (p. ex. conflit en Ukraine) – ont une incidence sur la continuité des activités, ce qui se traduit par :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Une organisation du travail bouleversée qui affecte l'équilibre vie professionnelle-vie privée et la capacité d'exécution du personnel ; ▪ Des perturbations dans les programmes de prévention, de dépistage et de traitement du VIH ; ▪ Une augmentation des atteintes aux droits humains, des inégalités de genre et de la violence sexiste. <p>Paysage du financement, notamment la réorientation des ressources pour répondre à d'autres besoins.</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Continuer de promouvoir de nouvelles méthodes de travail qui peuvent soutenir des approches flexibles en matière d'équilibre travail-vie personnelle et réduire l'impact sur le bien-être et la santé mentale du personnel. ▪ Examen des conséquences de la pandémie de COVID-19 par un groupe interne de gestion de crise. ▪ Plans de continuité des activités réexaminés et actualisés. ▪ Poursuivre les innovations dans le domaine des technologies de l'information et de la communication pour aider le personnel à opérer dans un nouveau contexte. ▪ Continuer à pousser les innovations dans le domaine de la prestation de services et des nouvelles technologies, de sorte que les services puissent être maintenus pendant les périodes de perturbations causées par la pandémie de COVID-19 ou par d'autres crises. ▪ Mobilisation des coparrainants, des gouvernements, des donateurs, des organisations de la société civile et des communautés au sein de partenariats pour riposter à la COVID-19. ▪ Le devoir de vigilance doit être renforcé et le soutien aux services sociaux du personnel doit se poursuivre ; ces services doivent être décentralisés davantage pour se rapprocher du personnel.
<p>L'évolution des programmes et des priorités des partenaires stratégiques, y compris des coparrainants mais aussi d'autres parties prenantes, diminue l'attention portée à la riposte au sida.</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Intensifier les actions de plaidoyer auprès des gouvernements, des décideurs et des donateurs dans les pays. ▪ Faire passer un message fort et cohérent au sein et en dehors de l'Organisation (par des communications et l'engagement de ressources) en ce qui concerne les principales priorités.

Principaux risques	Exemples d'activités d'atténuation en cours ou prévues
	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Accroître la visibilité du travail effectué par les coparrainants sur le VIH et intégrer davantage le VIH dans leurs missions et leur champ d'expertise. ▪ Démontrer la pertinence de la riposte au VIH et les enseignements retenus en matière de priorités concurrentes comme la pandémie de COVID-19 et/ou d'autres priorités comme la santé et les droits en matière de sexualité et de procréation (SDSP). ▪ Renforcer la capacité d'influer sur le programme – information stratégique, positionnement stratégique et meilleure intégration de la riposte au VIH dans des cadres et initiatives plus larges en rapport avec des domaines clés comme la santé, le secteur social ou le développement (p. ex. la CSU, l'éducation pour tous) ainsi que dans les dispositifs de financement pérennes qui s'y rapportent. ▪ Renforcer la capacité des équipes communes à mobiliser des ressources supplémentaires et à renforcer la capacité de mobilisation des ressources au niveau des pays.
<p>Les contextes juridiques et socioéconomiques ne sont pas propices à l'élimination des obstacles qui empêchent d'offrir un accès équitable à des services de prévention, de traitement et de prise en charge médico-sociale du VIH/sida, exempts de toute forme de stigmatisation ou de discrimination.</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Soutenir l'élaboration permanente d'orientations sur les questions de droits humains, plaider pour un engagement politique sur ces questions et encourager le financement d'interventions dans ce domaine. ▪ Fournir un appui technique et des conseils aux gouvernements, aux communautés et aux autres parties prenantes pour élaborer, mettre en œuvre, généraliser et suivre des programmes pérennes sur les droits humains, fondés sur des données factuelles. ▪ Tirer parti de partenariats pour promouvoir l'accès à la justice et la création d'environnements juridiques et politiques favorables, notamment en supprimant les lois et les politiques répressives et discriminatoires et en faisant reculer la stigmatisation et la discrimination. ▪ Suivre les progrès accomplis dans l'élimination des obstacles qui portent atteinte aux droits humains, et aider les communautés et les gouvernements à suivre les progrès ainsi que les violations des droits.
<p>Financement insuffisant pour assurer le financement intégral de l'UBRAF (fonds de base et fonds hors budget de base)</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Mettre en œuvre la stratégie de mobilisation des ressources pour la période 2022-2026. ▪ Donner suite aux recommandations de l'équipe spéciale multipartite informelle sur la viabilité financière à court et à long terme. ▪ Renforcer la confiance des donateurs grâce à une transparence accrue et en rendant compte des mesures prises concernant la responsabilisation de la direction. ▪ Hiérarchiser à l'avance les activités/plans de travail au cas où le montant de financement limite ne serait pas atteint.
<p>L'incapacité à attirer et à retenir des personnels qualifiés, motivés et convenablement formés ainsi qu'une gestion</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Centres d'évaluation intégrant des méthodes et des outils élargis pour évaluer les candidats sur les compétences managériales des membres du personnel.

Principaux risques	Exemples d'activités d'atténuation en cours ou prévues
<p>insuffisante des performances pourraient entraver la mise en œuvre et la réalisation des objectifs de l'Organisation.</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Évaluations à 360° élargies et liées au programme de coaching. ▪ Priorité renforcée et constante accordée par la haute direction au devoir de vigilance. ▪ Politiques de gestion des talents révisées et mises à jour – en ce qui concerne le recrutement et la mobilité, mais aussi la lutte contre les comportements abusifs, la diversité et l'inclusion. ▪ Priorités identifiées par et pour l'équipe de la haute direction à partir du sondage mondial du personnel, débattues puis traitées dans le cadre d'actions concrètes.
<p>L'ONUSIDA tarde ou ne parvient pas à adapter ses effectifs aux objectifs et aux nouveaux besoins prioritaires, ce qui entraîne des retards dans la mise en œuvre des activités, la perte de connaissances et un stress accru du personnel pendant la transition vers la nouvelle organisation du Secrétariat.</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Mettre en œuvre un plan de gestion du changement afin de s'assurer que les structures et les personnels sont mis en place à temps et sont aptes à mettre en œuvre la Stratégie. ▪ Améliorer les pratiques de recrutement de manière à attirer des personnes qui possèdent des compétences et une expérience appropriées, et à garantir des recrutements rapides. ▪ Développer des compétences et des capacités permettant de répondre aux nouveaux besoins. ▪ Revoir et repenser la planification des effectifs et les modalités de développement de carrière. ▪ Améliorer les pratiques de gestion des connaissances et soutenir la mise en place de nouvelles méthodes de travail. ▪ Tirer parti du travail de l'équipe commune pour garantir un soutien continu au niveau des pays (proposition). ▪ Le devoir de vigilance doit être renforcé et le soutien aux services sociaux du personnel doit se poursuivre ; ces services doivent être décentralisés davantage pour se rapprocher du personnel. ▪ Simplification des processus.
<p>La sécurité et le bien-être du personnel compromis</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Veiller au respect des recommandations du Département de la sûreté et de la sécurité (DSS) afin de limiter les risques pour les personnels. ▪ Veiller à ce que les obligations de vigilance vis-à-vis du personnel soient pleinement respectées, en particulier en ce qui concerne la pandémie de COVID-19. ▪ S'assurer que l'Organisation soutient des modalités de travail alternatives/flexibles. ▪ Fournir aux membres du personnel des informations et un accès à des services pour promouvoir et protéger leur santé mentale et leur bien-être. ▪ S'assurer que tous les bureaux ont mis en place des plans de continuité des activités à jour. ▪ Veiller à ce que tout le personnel prenne au moins le nombre minimum de jours de congé par an, comme indiqué dans le Règlement du personnel.

Principaux risques	Exemples d'activités d'atténuation en cours ou prévues
	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Garantir l'accès à l'information sur la disponibilité des soins médicaux d'urgence dans le pays et sur les établissements de santé qui reconnaissent l'assurance-maladie du personnel de l'OMS.
Menaces et défaillances en matière de cybersécurité	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Surveiller les menaces, se préparer à faire face et faire en sorte de pouvoir réagir en cas d'incident. ▪ Continuer à sensibiliser les utilisateurs. ▪ Mettre en œuvre des mesures visant à renforcer le niveau de sécurité.
Exploitation, abus et harcèlement à caractère sexuel	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Adoption de la nouvelle politique de l'OMS sur la prévention de l'inconduite sexuelle. ▪ Élaborer et déployer un outil d'évaluation des risques d'exploitation, d'abus et de harcèlement à caractère sexuel et d'inconduite sexuelle. ▪ S'assurer que le personnel et les consultants suivent la formation obligatoire portant sur la prévention des comportements abusifs et de l'exploitation sexuelle et sur la conduite à tenir face à de telles situations. ▪ Renforcer l'évaluation des partenaires d'exécution. ▪ Renforcer la sélection des nouvelles recrues.

Section III : États financiers, tableaux annexés et notes afférentes aux comptes pour l'année close le 31 décembre 2022

Cette section du rapport financier présente la situation financière globale de l'ONUSIDA au 31 décembre 2022. Les états financiers appropriés, les notes afférentes et les tableaux annexés à leur appui ont été préparés conformément aux dispositions du Règlement financier et des Règles de gestion financière de l'OMS, et des Normes comptables internationales du secteur public (IPSAS). Les tableaux annexés fournissent des détails contextuels et des explications à l'appui des fonds et des comptes spécifiques gérés par l'ONUSIDA, par l'intermédiaire des systèmes financiers de l'OMS, pour l'année close le 31 décembre 2022.

Note d'information

Déclaration

Aussi bien conçu soit-il, le contrôle interne, même s'il fonctionne efficacement, a des limites inhérentes à l'exercice, notamment la possibilité d'être contourné, et ne peut donc fournir qu'une assurance raisonnable. Par ailleurs, l'efficacité du contrôle interne peut varier au fil du temps en fonction de l'évolution de la situation.

Je m'engage à remédier à toute faiblesse des contrôles internes qui pourrait être constatée au cours de l'année et portée à mon attention.

Sur la base de ce qui précède, je conclus que, au meilleur de ma connaissance et de mes informations, il n'y a pas de faiblesses importantes qui empêcheraient l'auditeur externe de fournir une opinion sans réserve sur les états financiers de l'ONUSIDA, ni d'autres questions importantes qui devraient être soulevées dans le présent document pour l'année close le 31 décembre 2022 et jusqu'à la date d'approbation des états financiers.



Winnie Byanyima
Executive Director

Genève, le 29 mars 2023

Certification des comptes

Certification des états financiers pour l'année close le 31 décembre 2022

Les états financiers, les principes comptables et les notes afférentes aux comptes ont été préparés conformément aux dispositions des Normes comptables internationales du secteur public (IPSAS). Les états financiers de l'ONUSIDA sont également préparés conformément aux dispositions du Règlement financier et des Règles de gestion financière de l'OMS, organisation qui fournit des services d'administration à l'appui du Programme commun conformément à la résolution 1994/24 de l'ECOSOC et à l'Article XI du Mémoire d'accord conclu entre les coparrainants créant l'ONUSIDA.

Les états financiers pour l'année close le 31 décembre 2022 ainsi que les notes afférentes et les tableaux annexés à leur appui sont approuvés.



George Farhat
Director, Finance
and Accountability



Winnie Byanyima
Executive Director
UNAIDS

Genève, le 29 mars 2023

Lettre de transmission du commissaire aux comptes

LETTER OF TRANSMITTAL

**Ritu Dhillon
Director External Audit
(WHO)**



**Room No. M 019
World Health Organization
Avenue Appia, 1211 Geneva**

Dear Sir,

I have the honour to present to the Programme Coordinating Board, the External Auditor's Report for the Audit of Joint United Nations Programme on HIV/AIDS (UNAIDS) for the financial year ended 31st December 2022.

I express my appreciation to Programme Coordinating Board for the honour and privilege to serve as External Auditor of UNAIDS.

Yours sincerely,


Ritu Dhillon

**The Chair
Programme Coordinating Board
Joint United Nations Programme on HIV/AIDS
Geneva Switzerland**

Opinion du commissaire aux comptes

Report of the External Auditor on the financial statements

Opinion

We have audited the financial statements of the Joint United Nations Programme on HIV/AIDS (UNAIDS), which comprise the statement of financial position (statement I) as at 31 December 2022, the statement of financial performance (statement II), the statement of changes in net assets/equity (statement III), the statement of cash flow (statement IV) and the statement of comparison of budget and actual amount (statement V) for the year then ended, as well as the notes to the financial statements.

In our opinion, the accompanying financial statements present fairly, in all material respects, the financial position of UNAIDS as at 31 December 2022 and its financial performance and cash flows for the year then ended in accordance with the International Public Sector Accounting Standards (IPSAS).

Basis for opinion

We conducted our audit in accordance with the International Standards on Auditing. Our responsibilities under those standards are described in the section below entitled "Auditor's responsibilities for the audit of the financial statements". We are independent of UNAIDS in accordance with the ethical requirements relevant to our audit of the financial statements and we have fulfilled our other ethical responsibilities in accordance with those requirements. We believe that the audit evidence that we have obtained is sufficient and appropriate to provide a basis for our opinion.

Information other than the financial statements and the auditor's report thereon

The Management is responsible for the other information, which comprises the Management Information for the year ended 31 December 2022, but does not include the financial statements and our auditor's report thereon.

Our opinion on the financial statements does not cover the other information, and we do not express any form of assurance thereon.

In connection with our audit of the financial statements, our responsibility is to read the other information and, in doing so, consider whether the other information is materially inconsistent with the financial statements or our knowledge obtained in the audit, or otherwise appears to be materially misstated. If, on the basis of the work that we have performed, we conclude that there is a material misstatement in the other information, we are required to report that fact. We have nothing to report in this regard.

Responsibilities of management and those charged with governance for the financial statements

Management is responsible for the preparation and fair presentation of the financial statements in accordance with IPSAS and for such internal control as management determines to be necessary to enable the preparation of financial statements that are free from material misstatement, whether due to fraud or error.

In preparing the financial statements, management is responsible for assessing the ability of UNAIDS to continue as a going concern, disclosing, as applicable, matters related to the going concern and using the going-concern basis of accounting unless the management intends either to liquidate UNAIDS or to cease operations, or has no realistic alternative but to do so.

Those charged with governance are responsible for overseeing the financial reporting process of UNAIDS.

Auditor's responsibilities for the audit of the financial statements

Our objectives are to obtain reasonable assurance as to whether the financial statements as a whole are free from material misstatements, whether due to fraud or error, and to issue an auditor's report that includes our opinion. Reasonable assurance is a high level of assurance but is not a guarantee that an audit conducted in accordance with the International Standards on Auditing will always detect a material misstatement when it exists. Misstatements can arise from fraud or error and are considered material if, individually or in the aggregate, they could reasonably be expected to influence the economic decisions of users taken on the basis of these financial statements.

As part of an audit in accordance with the International Standards on Auditing, we exercise professional judgment and maintain professional scepticism throughout the audit. We also:

- (a) Identify and assess the risks of material misstatement in the financial statements, whether due to fraud or error, design and perform audit procedures responsive to those risks, and obtain audit evidence that is sufficient and appropriate to provide a basis for our opinion. The risk of not detecting a material misstatement resulting from fraud is higher than the risk of not detecting one resulting from error, as fraud may involve collusion, forgery, intentional omission, misrepresentation or the overriding of internal control;
- (b) Obtain an understanding of internal control relevant to the audit in order to design audit procedures that are appropriate in the circumstances, but not for the purpose of expressing an opinion on the effectiveness of the internal control of UNAIDS;

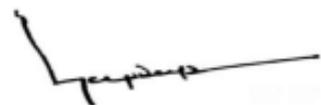
- (c) Evaluate the appropriateness of accounting policies used and the reasonableness of accounting estimates and related disclosures made by the management;
- (d) Draw conclusions as to the appropriateness of the Management's use of the going-concern basis of accounting and, on the basis of the audit evidence obtained, whether a material uncertainty exists in relation to events or conditions that may cast significant doubt on the ability of UNAIDS to continue as a going concern. If we conclude that a material uncertainty exists, we are required to draw attention in our auditor's report to the related disclosures in the financial statements or, if such disclosures are inadequate, to modify our opinion. Our conclusions are based on the audit evidence obtained up to the date of our auditor's report. However, future events or conditions may cause UNAIDS to cease to continue as a going concern;
- (e) Evaluate the overall presentation, structure and content of the financial statements, including the disclosures, and whether the financial statements represent the underlying transactions and events in a manner that achieves fair presentation.

We communicate with those charged with governance regarding, among other matters, the planned scope and timing of the audit and significant audit findings, including any significant deficiencies in internal control that we identify during our audit.

Report on other legal and regulatory requirements

Furthermore, in our opinion, the transactions of UNAIDS that have come to our notice or that we have tested as part of our audit have, in all significant respects, been in accordance with the WHO Financial Regulations.

In accordance with Regulation XIV of the WHO Financial Regulations, we will also issue longform report on our audit of UNAIDS.



Girish Chandra Murmu
Comptroller and Auditor General of India

02 May 2023

État I :

État de la situation financière, toutes origines de fonds confondus, au 31 décembre 2022 (US\$)

	Note	31 décembre 2022	31 décembre 2021
ACTIFS			
Actifs courants			
Trésorerie et équivalents détenus par l'OMS	4.1	13 389 626	12 343 258
Placements à court terme détenus par l'OMS	4.2	153 685 000	165 171 000
Créances courantes	4.3	106 934 714	106 631 802
Créances sur le personnel	4.4	1 537 997	2 094 160
Paievements anticipés et dépôts	4.5	2 643 465	952 167
Autres créances courantes	4.6	435 072	367 270
Total des actifs courants		278 625 874	287 559 657
Actifs non courants			
Créances non courantes	4.3	7 568 012	11 323 585
Immobilisations corporelles	4.9	19 155 412	19 619 018
Total des actifs non courants		26 723 424	30 942 603
TOTAL DES ACTIFS		305 349 298	318 502 260
PASSIFS			
Passifs courants			
Dettes	4.1	6 786 660	3 560 424
Dettes envers le personnel	4.11	235 604	307 968
Avantages du personnel courants	4.12	16 436 572	23 769 193
Recettes différées courantes	4.13	8 497 750	9 320 678
Passifs financiers détenus par l'OMS	4.2	2 153 000	1 288 000
Emprunts à long terme – part courante	4.14	647 887	653 552
Autres passifs courants	4.15	233 316	235 975
Total des passifs courants		34 990 789	39 135 790
Passifs non courants			
Avantages du personnel non courants	4.12	(1 738 004)	140 397 535
Recettes différées non courantes	4.13	7 568 012	8 143 267
Emprunts à long terme – part non courante	4.14	16 829 578	22 220 764
Total des passifs non courants		22 659 586	170 761 566
TOTAL DES PASSIFS		57 650 375	209 897 356
ACTIF NET/SITUATION NETTE			
Actif net/réserves			
Fonds de réserve	4.17	35 000 000	35 000 000
Fds propres engagés dans des immobilisations		10 394 921	9 747 735
Fonds commun		(13 894 172)	(17 536 288)
Fonds non soumis à restrictions		89 592 768	104 129 517
Fonds soumis à restrictions		73 677 142	65 144 173
Fonds pour la rénovation du bâtiment	4.18	7 299 763	6 865 248
Avantages du personnel		37 158 780	(102 036 645)
Fonds pour les droits non inclus dans le traitement		8 469 721	7 291 164
TOTAL DE L'ACTIF NET/SITUATION NETTE		247 698 923	108 604 904
TOTAL, PASSIF ET ACTIF NET/SITUATION NETTE		305 349 298	318 502 260

L'exposé des principaux principes comptables et les notes afférentes font partie des états financiers.

État II :

État de la performance financière, toutes origines de fonds confondues, pour l'année close le 31 décembre 2022 (US\$)

	Notes	31 décembre 2022	31 décembre 2021
Recettes	5.2		
Contributions volontaires			
Gouvernements		213 464 065	231 189 087
Organismes coparrainants		1 714 989	5 991 574
Autres		4 559 205	4 612 496
		-----	-----
Sous-total des contributions volontaires		219 738 259	241 793 157
Divers		607 280	269 481
		-----	-----
Total des produits		220 345 539	242 062 638
		-----	-----
Dépenses	5.3		
Traitements et autres charges de personnel		109 103 068	143 938 180
Virements et subventions à d'autres entités		74 071 466	87 202 982
Services contractuels		28 347 451	32 506 982
Charges opérationnelles générales		14 493 759	13 725 026
Voyages		4 580 734	1 856 094
Équipements, véhicules et mobilier		35 587	167 201
Amortissements		630 938	546 760
		-----	-----
Total des charges		231 263 003	279 943 225
		-----	-----
Produits financiers/(coût)	5.4	8 910 568	2 823 085
		-----	-----
Total excédent/(déficit) pour l'année		(2 006 896)	(35 057 501)
		-----	-----

L'exposé des principaux principes comptables et les notes afférentes font partie des états financiers.

État III :

État des variations de l'actif net/la situation nette, toutes origines de fonds confondus, pour l'année close le 31 décembre 2022 (US\$)

	Notes	31 décembre 2022	Variations 2022	Ajustements 2022	31 décembre 2021
Actif net/réserves	4.16				
Fonds de réserve	4.17	35 000 000			35 000 000
Fds propres engagés dans des immobilisations		4 458 270			4 458 270
Ajustement des prêts		5 936 651	647 186		5 289 465
Total Fonds propres eng. ds immobilisations		10 394 921	647 186	-	9 747 735
Fonds commun					
Amortissement des immobilisations corporelles		(8 971 760)	(630 938)		(8 340 822)
Réserve de réévaluation		(4 922 412)	4 273 054		(9 195 466)
Total Fonds commun		(13 894 172)	3 642 116	-	(17 536 288)
Fonds non soumis à restrictions					
Fds de base de l'UBRAF non soumis à restrictions		89 592 768	(8 343 119)	(6 193 630)	104 129 517
Fonds soumis à restrictions					
Fds hors budget de base de l'UBRAF non soumis à restrictions		73 677 142	2 769 339	5 763 630	65 144 173
Autres fonds					
Fonds pour la rénovation du bâtiment	4.18	7 299 763	4 515	430 000	6 865 248
Fonds pour les avantages du personnel					
Paiements de fin de contrat		1 761 860	375 754		1 386 106
Assurance-maladie du personnel		35 431 995	(6 779 437)	138 407 322	(96 195 890)
Fonds spécial d'indemnisation		(35 075)	(301 807)	2 693 593	(2 426 861)
Fonds de restructuration		-	4 800 000		(4 800 000)
Total Fonds pour les avantages du personnel		37 158 780	(1 905 490)	141 100 915	(102 036 645)
Fonds pour les droits non inclus dans le traitement		8 469 721	1 178 557		7 291 164
Actif net/situation nette		247 698 923	(2 006 896)	141 100 915	108 604 904

L'exposé des principaux principes comptables et les notes afférentes font partie des états financiers.

État IV :

Tableau des flux de trésorerie, toutes origines de fonds confondus, pour l'année close le 31 décembre 2022 (US\$)

	<u>2022</u>	<u>2021</u>
Flux de trésorerie générés par/(affectés aux) activités opérationnelles		
Excédent/(déficit) de l'année	(2 006 896)	(35 057 501)
Amortissements	630 938	546 760
Revenus de placements présentés comme des activités d'investissement	2 023 238	1 867 055
Gains/(pertes) latents sur la réévaluation des emprunts à long terme	(4 272 645)	1 403 919
(Augmentation)/diminution des créances courantes	(302 912)	3 105 671
(Augmentation)/diminution des créances non courantes	3 755 573	(8 143 268)
(Augmentation)/diminution des créances sur le personnel	556 163	82 729
(Augmentation)/diminution des paiements anticipés et dépôts	(1 691 298)	64 557
(Augmentation)/diminution des autres créances courantes	(67 802)	(93 833)
Augmentation/(diminution) des dettes	3 226 236	(1 149 562)
Augmentation/(diminution) des dettes envers le personnel	(72 364)	67 200
Augmentation/(diminution) des avantages du personnel courants	(7 332 621)	12 596 792
Augmentation/(diminution) des recettes différées courantes	(822 928)	(11 686 867)
Augmentation/(diminution) des autres dettes courantes	(2 659)	88 393
Augmentation/(diminution) des recettes différées non courantes	(575 255)	5 033 384
Augmentation/(diminution) des avantages du personnel non courants	(142 135 539)	(24 041 590)
Ajustements directs de l'actif net/situation nette	141 100 915	38 511 121
	<u>(7 989 856)</u>	<u>(16 805 040)</u>
Flux nets de trésorerie générés par/(affectés aux) activités opérationnelles		
Flux de trésorerie provenant d'activités d'investissement		
Revenus de placements présentés comme des activités d'investissement	(2 023 238)	(1 867 055)
(Augmentation)/diminution des investissements à court terme	11 486 000	1 378 000
Augmentation/(diminution) des passifs financiers	865 000	(6 605 000)
(Augmentation)/diminution des immobilisations corporelles	(167 332)	(284 925)
	<u>10 160 430</u>	<u>(7 378 980)</u>
Flux de trésorerie des activités d'investissement		
Flux de trésorerie d'activités de financement		
Augmentation/(diminution) des emprunts à long terme – part courante	(5 665)	(23 685)
Augmentation/(diminution) des emprunts à long terme – part non courante	(5 391 186)	(1 482 519)
	<u>(5 396 851)</u>	<u>(1 506 204)</u>
Flux nets de trésorerie générés par/(affectés aux) activités de financement		
Augmentation/(diminution) nette de la trésorerie et des équivalents	<u>(3 226 277)</u>	<u>(25 690 224)</u>
Gains/(pertes) nets latents sur réévaluation	4 272 645	(1 403 919)
Trésorerie et équivalents de trésorerie en début d'année	<u>12 343 258</u>	<u>39 437 402</u>
Trésorerie et équivalents de trésorerie en fin d'année	<u>13 389 626</u>	<u>12 343 258</u>

L'exposé des principaux principes comptables et les notes afférentes font partie des états financiers.

État V :

État de comparaison des montants budgétisés et des montants réels pour l'année close le 31 décembre 2022, concernant le Cadre unifié du budget, des résultats et des responsabilités 2022-2023 (US\$)

	Budget de base approuvé 2022-2023	Dépenses 2022	Solde	Taux de mise en œuvre
	(a)	(b)	(c) = (a - b)	(d) = (c / a)
I. Domaines de résultat				
1 Prévention du VIH	25 533 700	10 443 200	15 090 500	40.9%
2 Dépistage et traitement du VIH	11 347 300	4 555 300	6 792 000	40.1%
3 Sida pédiatrique et transmission verticale	11 583 800	4 701 800	6 882 000	40.6%
4 Ripostes communautaires	6 464 700	2 498 400	3 966 300	38.6%
5 Droits humains	9 035 900	3 680 700	5 355 200	40.7%
6 Égalité de genre	9 227 800	3 590 100	5 637 700	38.9%
7 Jeunes	9 945 500	3 958 000	5 987 500	39.8%
8 Riposte au VIH entièrement financée	4 424 200	1 736 500	2 687 700	39.3%
9 Intégration et protection sociale	9 523 000	3 840 000	5 683 000	40.3%
10 Contextes humanitaires et pandémies	8 914 100	3 596 000	5 318 100	40.3%
Initiatives stratégiques mondiales	22 000 000	-	22 000 000	0.0%
Total Coparrainants	128 000 000	42 600 000	85 400 000	33.3%
II. Fonctions de base				
1 Leadership, plaidoyer et communication	64 720 000	28 624 278	36 095 722	44.2%
2 Partenariats, mobilisation et innovation	60 598 200	26 449 959	34 148 241	43.6%
3 Informations stratégiques	41 887 400	18 807 973	23 079 427	44.9%
4 Coordination, cohérence et aide à la mise en œuvre dans les pays	68 672 000	30 908 833	37 763 167	45.0%
5 Gouvernance et responsabilisation mutuelle	56 122 400	25 157 681	30 964 719	44.8%
Total Secrétariat	292 000 000	129 948 724	162 051 276	44.5%
Total général	420 000 000	172 548 724	247 451 276	41.1%

Différences de base

Capitalisation des actifs (167 332)

Remboursement de prêts (647 186)

Total des différences de base (814 518)

Différences de calendrier

Dépenses induites durant l'année précédente au titre de tous les fonds 8 492 308

Différences relatives aux entités

Dépenses au titre d'autres fonds 51 036 489

Total des dépenses selon l'état de la performance financière (état II) 231 263 003

L'exposé des principaux principes comptables et les notes afférentes font partie des états financiers.

Notes annexes aux états financiers

1. Exposé des objectifs

Par sa résolution 1994/24 du 26 juillet 1994, le Conseil économique et social (ECOSOC) a porté création du Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida (ONUSIDA) pour « mettre en œuvre un programme commun et coparrainé des Nations Unies sur le VIH/sida, fondé sur la co-appropriation, la collaboration au niveau de la planification et de l'exécution, et un partage équitable des responsabilités ». L'ONUSIDA regroupe actuellement 11 institutions des Nations Unies appelées « coparrainants² ».

Le Programme est dirigé par un directeur exécutif qui est nommé par le Secrétaire général des Nations Unies sur recommandation des coparrainants et qui rend compte directement au Conseil de coordination du Programme (CCP), lequel fait fonction d'organe de gouvernance du Programme.

Les objectifs de l'ONUSIDA sont mentionnés dans le Mémoire d'accord conclu entre les coparrainants portant création de l'ONUSIDA et dans les résolutions 1994/24 et 1995/2 du Conseil économique et social des Nations Unies (ECOSOC).

Les objectifs de l'ONUSIDA ont été affinés et actualisés dans la nouvelle vision et le nouvel énoncé de la mission du programme commun, qui ont été avalisés par le CCP lors de sa 26^e réunion qui s'est tenue à Genève du 22 au 24 juin 2010. Ces objectifs actualisés sont les suivants :

- **Unir les efforts** des organismes des Nations Unies, de la société civile, des gouvernements nationaux, du secteur privé, des institutions mondiales et les personnes vivant avec et les plus affectées par le VIH ;
- **S'exprimer haut et fort de manière solidaire** avec les personnes les plus affectées par le VIH pour défendre la dignité humaine, les droits de la personne et l'égalité entre les sexes ;
- **Mobiliser des ressources** politiques, techniques, scientifiques et financières, et nous responsabiliser, nous et d'autres, pour obtenir des résultats ;
- **Donner des moyens aux acteurs du changement** grâce à des informations stratégiques et concrètes pour les influencer et s'assurer que les ressources sont allouées là où leur impact est le plus puissant ;
- **Soutenir un leadership national participatif** pour des ripostes pérennes qui sont intégrées aux efforts nationaux en faveur de la santé et du développement dont elles font partie intégrante.

2. Base de préparation et de présentation

Les comptes de l'ONUSIDA sont tenus conformément aux dispositions du Règlement financier et des Règles de gestion financière de l'OMS, organisation qui fournit des services d'administration à l'appui du Programme commun conformément à la résolution 1994/24 de l'ECOSOC et à l'Article XI du Mémoire d'accord conclu entre les coparrainants créant l'ONUSIDA. Les principes comptables et les pratiques de présentation de l'information financière appliqués par l'ONUSIDA sont en conséquence basés sur le Règlement financier et les Règles de gestion financière de l'OMS.

² Lorsque l'ONUSIDA a été créé en 1994, le Programme regroupait six institutions du système des Nations Unies : le PNUD, l'UNICEF, l'UNFPA, l'OMS, l'UNESCO et la Banque mondiale. Depuis cette date, cinq autres institutions du système sont devenues des organismes coparrainants de l'ONUSIDA : l'ONU Femmes, l'ONUDC, l'OIT, le PAM, le HCR et ONU Femmes.

Les états financiers ont été préparés sur la base des principes de comptabilité d'exercice et de continuité de l'exploitation, et conformément aux normes comptables internationales du secteur public (IPSAS) en appliquant le principe dit « du coût historique ». Les placements et les prêts sont toutefois comptabilisés à la juste valeur ou au coût amorti. Lorsque les normes IPSAS ne prévoient rien concernant un point particulier, les normes comptables internationales (IFRS) appropriées ont été appliquées.

Les états financiers et les notes sont présentés en dollars des États-Unis (US\$) et toutes les valeurs sont arrondies à l'unité.

Exercice financier

L'exercice financier est pour des raisons budgétaires un exercice biennal comprenant deux années civiles consécutives. Les états financiers sont préparés chaque année.

Monnaie fonctionnelle et conversion des devises

La monnaie fonctionnelle et de présentation des états financiers de l'ONUSIDA est le dollar des États-Unis (dollar US).

Les opérations effectuées dans d'autres devises sont converties en dollars des États-Unis aux taux de change opérationnels de l'Organisation des Nations Unies en vigueur, qui équivalent approximativement aux taux de change à la date de l'opération. Les taux de change opérationnels sont fixés une fois par mois et révisés en milieu de mois en cas de fluctuations importantes des devises.

Les actifs et les passifs libellés dans des devises autres que le dollar US sont convertis en dollars aux taux de change opérationnels des Nations Unies en vigueur en fin d'année. Les gains ou les pertes qui en découlent sont indiqués dans l'état de la performance financière.

Importance relative et utilisation de jugements et d'estimations

La notion d'importance relative est essentielle pour la préparation des états financiers de l'ONUSIDA. L'étude de l'importance relative des informations comptables permet de procéder systématiquement au recensement, à l'analyse, à l'évaluation, à l'approbation et à l'examen périodique des décisions prises pour lesquelles l'importance relative des informations est prise en compte, dans plusieurs domaines de la comptabilité.

Les états financiers comportent des montants calculés sur la base de jugements, d'estimations et d'hypothèses de la direction. L'évolution des estimations est indiquée au moment où celles-ci sont connues. Les estimations incluent, de façon non exhaustive, les obligations au titre des prestations définies d'assurance-maladie et les autres obligations au titre d'avantages postérieurs à l'emploi (dont la valeur est calculée par un actuaire indépendant), le risque financier inhérent aux créances, aux charges à payer et à l'ampleur de l'amortissement des immobilisations corporelles. Les résultats des calculs actuariels sont susceptibles de différer de ces estimations.

États financiers

Conformément à la norme IPSAS 1, un ensemble complet d'états financiers a été préparé, qui regroupe :

- Un état de la situation financière ;
- Un état de la performance financière ;
- Un état des variations de l'actif net/la situation nette ;
- Un tableau des flux de trésorerie ;
- Un état de comparaison des montants budgétisés et des montants réels ;
- Des notes annexes aux états financiers, comprenant une description de la base de préparation et de présentation des états, des comptes, un résumé des principaux principes comptables et d'autres informations pertinentes.

Les principes comptables présentés ci-dessous ont été régulièrement appliqués lors de la préparation des états financiers pendant l'année considérée.

3. Principaux principes comptables

3.1 Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie et les équivalents de trésorerie incluent l'encaisse, les valeurs à l'encaissement, les fonds en banque et les soldes détenus par l'OMS pour le compte de l'ONUSIDA. Ces soldes sont détenus de manière centralisée par l'OMS et placés au nom de l'ONUSIDA conformément aux règles et pratiques en vigueur à l'OMS. L'ONUSIDA a adopté les notes d'information de l'OMS pour présenter les principes comptables relatifs aux placements.

3.2 Placements et instruments financiers

Les instruments financiers sont comptabilisés à partir du moment où l'OMS/ONUSIDA souscrit aux dispositions contractuelles desdits instruments et jusqu'à expiration des droits à recevoir les flux de trésorerie correspondants à ces actifs ou jusqu'à leur cession et, partant, jusqu'au moment où l'OMS/ONUSIDA a transféré en substance l'ensemble des risques et des avantages liés à la propriété de ces instruments. Les placements peuvent être classés comme des actifs ou des passifs financiers à leur juste valeur par le biais du solde, détenus jusqu'à l'échéance et disponibles à la vente, des dépôts bancaires et autres créances. Les achats et les ventes de placements sont tous comptabilisés à la date de l'opération.

Les actifs ou les passifs financiers comptabilisés à leur juste valeur par le biais du solde sont des instruments financiers qui satisfont à l'une des deux conditions suivantes : (i) ils sont détenus à des fins de transaction ou (ii) ils sont inscrits par l'entité lors de leur première comptabilisation à la juste valeur par le biais du solde. Les instruments financiers qui entrent dans cette catégorie sont évalués à la juste valeur et les gains ou les pertes découlant éventuellement de l'évolution de la juste valeur sont pris en compte par le biais du solde et figurent dans l'état de la performance financière de l'OMS/ONUSIDA correspondant à la période où ils/elles se produisent. Tous les instruments dérivés, tels que les contrats d'échange (swaps), les contrats de change à terme et les options sont classés comme détenus à des fins de transaction, à l'exception des instruments de couverture désignés et effectifs tels que définis dans la norme IPSAS 29. Les actifs financiers placés dans les portefeuilles sous gestion externe initialement comptabilisés à la juste valeur par le biais du solde sont classés comme actifs courants ou non courants selon l'horizon temporel des objectifs de placement de chaque portefeuille. Si l'horizon temporel est inférieur ou égal à un an, ces actifs sont classés dans les actifs courants. Si l'horizon temporel est supérieur à un an, ils sont considérés comme des actifs non courants.

Les placements détenus jusqu'à échéance sont des actifs financiers non dérivés pour lesquels les versements sont fixes ou déterminables, dont les dates d'échéance sont fixes et que l'OMS a l'intention et la possibilité de conserver jusqu'à échéance. Ils sont indiqués au coût amorti à l'aide de la méthode du taux d'intérêt effectif, le produit des intérêts étant comptabilisé dans l'état de la performance financière sur la base du rendement effectif.

Les placements disponibles à la vente sont classés comme pouvant être vendus lorsque l'OMS ne les a inscrits ni comme détenus à des fins de transactions, ni comme détenus jusqu'à échéance. Les placements disponibles à la vente sont indiqués à la juste valeur (en tenant compte des coûts de transaction directement liés à leur acquisition), l'évolution de leur valeur étant comptabilisée dans l'actif net/situation nette. Les charges de dépréciation et les intérêts calculés selon la méthode du taux d'intérêt effectif sont comptabilisés dans l'état de la performance financière de l'OMS. Au 31 décembre 2022, l'OMS ne détenait aucun actif financier disponible à la vente.

Les dépôts bancaires et les autres créances sont des actifs financiers non dérivés pour lesquels les versements sont fixes ou déterminables et qui ne sont pas cotés sur un marché actif. Les produits cumulés liés aux intérêts, aux dividendes et à la trésorerie à recevoir sur les placements sont inclus dans cette rubrique. Les dépôts bancaires et les autres créances sont indiqués au coût amorti, calculé selon la méthode du taux d'intérêt effectif, déduction faite de toute dépréciation. Le produit des intérêts est comptabilisé sur la base du taux d'intérêt effectif, sauf pour les créances à court terme pour lesquelles la comptabilisation des intérêts serait négligeable. Les intérêts courus sont globalement détenus par l'OMS, ce qui inclut la portion attribuable à l'ONUSIDA liée à sa part dans les dépôts bancaires détenus par l'OMS pour son compte.

3.3 Créances

Les créances sont comptabilisées à leur valeur de réalisation estimée après provision pour non-recouvrement et après un examen minutieux de l'encours de créances. Les créances courantes correspondent à des sommes exigibles à 12 mois maximum à la date des états financiers, alors que les créances non courantes correspondent à des sommes exigibles à plus de 12 mois à la date d'arrêté des états financiers.

Une provision pour créances douteuses est constituée lorsqu'il existe un risque de dépréciation d'une créance. Les évolutions de la provision pour créances douteuses sont comptabilisées dans l'état de la performance financière.

3.4 Stocks

Les stocks de l'ONUSIDA se composent uniquement de publications détenues pour distribution gratuite et sont sans valeur.

3.5 Paiements anticipés et dépôts

Les paiements anticipés correspondent à des sommes payées à des fournisseurs pour des biens et des services non encore reçus. Des avances sont versées au PNUD pour couvrir des paiements effectués pour le compte de l'ONUSIDA en vertu de l'« Accord de travail entre le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) et le Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida (ONUSIDA) concernant la fourniture de services d'appui administratif par le PNUD » signé en avril 1996 et actualisé en juin 2008. Par ailleurs, des avances peuvent être versées aux coparrainants de l'ONUSIDA pour leur permettre d'accomplir leur mission au titre de l'UBRAF 2022-2026, le cas échéant. Les dépôts

correspondent à des sommes payées à titre de garantie pour la location d'espaces de bureau. Les paiements anticipés et les dépôts sont comptabilisés au coût.

3.6 Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles d'une valeur d'US\$ 5000 et plus sont comptabilisées comme des actifs non courants dans l'état de la situation financière. Elles sont initialement comptabilisées au coût à moins qu'elles n'aient été acquises dans le cadre d'une opération sans contrepartie directe, auquel cas elles sont comptabilisées à la juste valeur à la date d'acquisition. Les immobilisations corporelles sont comptabilisées aux coûts historiques minorés des amortissements et dépréciations cumulés. Les biens patrimoniaux n'ont pas été valorisés et ne sont pas pris en compte dans les états financiers.

Les gains et pertes sur cessions sont déterminés en comparant le produit issu de la cession à la valeur comptable de l'actif et sont inclus dans l'état de la performance financière. La dépréciation des immobilisations corporelles est examinée chaque année et les pertes sont comptabilisées dans l'état de la performance financière. Les indicateurs de dépréciation tiennent également compte de l'obsolescence et de la détérioration des immobilisations corporelles.

L'amortissement est calculé selon la méthode linéaire sur la vie utile de l'actif, sauf pour les terrains qui ne sont pas soumis à l'amortissement. La dépréciation des immobilisations corporelles est examinée chaque année afin de veiller à ce que leur valeur comptable soit toujours considérée comme recouvrable. Les durées de vie utiles estimées des catégories d'actifs composant les immobilisations corporelles sont données dans le tableau ci-dessous.

Catégories d'actifs	Durée de vie utile estimée (en années)
Terrains	N/D
Bâtiments - définitifs	60
Bâtiments - provisoires	5
Aménagements et installations	5
Véhicules et autres moyens de transport	5
Équipements de bureau	3
Équipements de communication	3
Équipements audiovisuels	3
Équipements informatiques	3
Équipements de réseau	3
Équipements de sécurité	3
Autres équipements	3

Les améliorations sont capitalisées sur la durée de vie restante de l'actif lorsqu'elles entraînent une augmentation de la durée de vie utile ou ajoutent de l'espace utilisable. La valeur résiduelle de l'actif et le coût de l'amélioration seront amortis sur la durée de vie ajustée (durée de vie restante). Les coûts normaux de réparation et d'entretien sont passés en charges dans l'année où les frais sont engagés.

3.7 Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont comptabilisées au coût minoré des amortissements et dépréciations cumulés. L'ONUSIDA ne comptabilise les immobilisations incorporelles que si la durée de vie utile de l'actif est supérieure à un an et sa valeur dépasse US\$ 100 000. Les immobilisations incorporelles sont amorties sur leur durée de vie utile estimée selon la méthode linéaire. La durée de vie utile estimée des « logiciels acquis en externe » s'échelonne de deux à six ans.

On considère que les immobilisations incorporelles ont une valeur résiduelle nulle dans la mesure où elles ne sont ni vendues, ni cédées à la fin de leur durée de vie utile. Ces immobilisations sont examinées annuellement pour dépréciation.

3.8 Contrats de location

Un contrat de location est un accord par lequel le bailleur cède au preneur, pour une période convenue, le droit d'utilisation d'un actif en contrepartie d'un paiement ou d'une série de paiements. L'ONUSIDA examine chaque contrat de location annuellement pour déterminer s'il s'agit d'un contrat de location-financement ou d'un contrat de location simple.

3.9 Contributions reçues par avance

Les contributions reçues d'avance proviennent d'accords juridiquement contraignants conclus entre l'ONUSIDA et ses donateurs en vertu desquels les fonds concernés exigibles par l'organisation sont reçus en avance.

3.10 Dettes et passifs opérationnels

Les dettes sont des passifs correspondant à des biens et des services que le Programme a reçus mais qu'il n'a pas encore payés. Les passifs opérationnels accumulés sont des passifs correspondant à des biens et des services qui ont été reçus mais qui n'ont été ni facturés au Programme, ni payés. Les dettes et les passifs opérationnels sont comptabilisés au coût car l'effet de l'actualisation est considéré comme négligeable.

3.11 Avantages du personnel

L'ONUSIDA comptabilise les catégories d'avantages du personnel suivantes :

- Les avantages du personnel à court terme qui sont totalement exigibles à 12 mois après la fin de la période comptable pendant laquelle les employés ont exercé leurs fonctions ;
- Les avantages postérieurs à l'emploi ;
- Les autres avantages du personnel à long terme ;
- Les indemnités de fin de contrat.

3.11a Avantages du personnel à court terme

Des passifs sont comptabilisés pour les avantages du personnel à court terme, notamment des postes tels que les traitements, les salaires et les cotisations de sécurité sociale, les congés annuels et les congés maladie payés, ainsi que les avantages non monétaires (soins médicaux, par exemple) pour le personnel en activité. Des hypothèses et des valorisations actuarielles ont été utilisées pour évaluer les congés annuels non pris. En outre, des passifs sont comptabilisés pour le montant des congés non pris, des congés dans les foyers différés et des heures supplémentaires acquises mais non payées à la date d'arrêté des états financiers et pour les allocations pour frais d'études exigibles à cette date mais non incluses dans les charges courantes.

3.11b Avantages postérieurs à l'emploi

Les avantages postérieurs à l'emploi englobent les régimes de retraite, les soins médicaux et l'assurance-maladie après la cessation de service. Sont également inclus des avantages auxquels des membres du personnel admissibles ont droit en fin de contrat et qui comprennent les indemnités de rapatriement, de déménagement et de voyage pour le rapatriement. Les avantages postérieurs à l'emploi en vertu des régimes à prestations définies sont évalués à la

valeur actuelle des obligations au titre des prestations définies, ajustée en fonction des gains et des pertes actuariels non comptabilisés et des coûts des services passés non comptabilisés.

Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies

L'ONUSIDA est affilié à la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies (CCPPNU), qui a été créée par l'Assemblée générale des Nations Unies pour assurer au personnel des pensions de retraite, ainsi que des prestations en cas de décès, d'invalidité et dans d'autres cas. La Caisse commune a adopté un régime multi-employeurs à prestations définies par capitalisation. Comme indiqué dans l'article 3(b) du Règlement de la Caisse, peuvent s'affilier à la Caisse les institutions spécialisées, ainsi que toute autre organisation intergouvernementale internationale qui applique le régime commun de traitements, indemnités et autres conditions d'emploi de l'ONU et des institutions spécialisées.

Ce régime expose chaque organisation qui y participe à des risques actuariels liés aux employés en poste et aux anciens employés des autres organisations participantes. Il n'existe donc pas de base cohérente et fiable permettant de répartir l'obligation, les actifs du régime et les coûts entre les différentes organisations participantes. Comme c'est le cas pour les autres organisations participantes, l'ONUSIDA et la Caisse commune ne peuvent pas déterminer de manière suffisamment fiable aux fins de la comptabilité la part proportionnelle de l'ONUSIDA dans les obligations au titre des prestations définies, les actifs du régime et les coûts associés à la Caisse commune. C'est pourquoi l'ONUSIDA a considéré celle-ci comme un régime à cotisations déterminées, conformément aux dispositions de la norme IPSAS 39 (Avantages du personnel). Les cotisations de l'ONUSIDA à la Caisse commune des pensions au cours de l'exercice financier sont comptabilisées en charges dans l'état de la performance financière.

3.12 Coûts d'emprunt

L'ONUSIDA a souscrit, conjointement avec l'OMS, un prêt sans intérêt auprès des pouvoirs publics suisses et du Canton de Genève pour la construction du bâtiment de l'ONUSIDA/OMS. Ce prêt n'induit aucun coût d'emprunt. Les emprunts sont actuellement indiqués au coût amorti ; toute différence entre le produit et la valeur de remboursement est comptabilisée dans l'état de la performance financière pendant la période d'emprunt selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Comme le prêt reçu par l'ONUSIDA est un prêt sans intérêt, l'avantage retiré par l'ONUSIDA de ce dispositif est comptabilisé comme une contribution en nature.

3.13 Recettes différées

Des recettes différées sont comptabilisées lorsque des accords contractuels lient juridiquement le Programme et ses donateurs (gouvernements, organisations internationales, institutions privées et publiques) sont confirmés et que les fonds sont affectés et exigibles pendant des périodes ultérieures. Les recettes différées sont présentées comme non courantes si elles sont exigibles à plus d'un an par rapport à la date d'arrêté des comptes.

3.14 Provisions pour passifs et engagements éventuels

Des provisions sont constituées pour des passifs et des charges futurs correspondant pour le Programme commun à des obligations juridiques ou implicites actuelles découlant d'événements passés qu'il devra probablement régler. Les provisions sont comptabilisées en charges dans l'état de la performance financière et un passif correspondant est inscrit dans l'état de la situation financière lorsque la survenue de l'obligation de règlement a été vérifiée et peut être raisonnablement estimée.

Les autres engagements qui ne satisfont pas aux critères de comptabilisation des passifs figurent dans les notes annexes aux états financiers comme passifs éventuels, et leur existence n'est confirmée qu'en cas de survenue ou de non-survenue d'un ou de plusieurs événements futurs incertains dont l'ONUSIDA n'a pas totalement la maîtrise.

Les engagements correspondent à des dépenses/dettes futures devant être engagées/supportées pour des contrats conclus à la date d'arrêté des comptes, et qui sont difficiles, voire impossibles, à éviter dans le cadre normal des activités de l'ONUSIDA. Les engagements relatifs aux contrats de travail sont exclus. Les engagements sont communiqués et comprennent ce qui suit :

- Les engagements de capital : montant total des dépenses en capital contractées, mais non comptabilisées comme payées ou provisionnées en fin d'année ;
- Les contrats relatifs à la fourniture de biens ou la prestation de services attendues par l'ONUSIDA dans le cadre normal de ses activités.
- Les paiements minimaux au titre de crédits-bails non résiliables ;
- D'autres engagements non annulables.

3.15 Actifs éventuels

Des actifs éventuels seront indiqués lorsqu'un événement aura donné lieu à un probable flux entrant d'avantages économiques ou de potentiel de service et lorsqu'on disposera de suffisamment d'informations pour évaluer la probabilité du flux entrant d'avantages économiques ou de potentiel de service.

3.16 Comptabilisation des produits

Contributions volontaires. L'ONUSIDA reçoit uniquement des contributions volontaires qui sont enregistrées selon une comptabilité d'exercice. Les contributions volontaires fondées sur des accords formels de financement signés par les deux parties sont comptabilisées en produits au moment où l'accord devient exécutoire et lorsque le Programme prend le contrôle des actifs sous-jacents. Lorsque le donateur ne précise pas d'échéances de paiement ou que les échéances de paiement se situent dans l'année comptable en cours, les recettes sont comptabilisées immédiatement.

Les accords assujettis à des conditions, telles que la performance et/ou la réception de fonds, sont conditionnés à une date future prédéterminée ; une fois ces accords établis, une créance est comptabilisée et un produit différé correspondant inscrit au passif. Le produit est comptabilisé lorsque la condition est satisfaite.

Contributions en nature ou sous forme de service. Les contributions en biens ou services reçues en nature ou sous forme de service sont comptabilisées dans la période durant laquelle l'ONUSIDA les a reçues. Elles sont comptabilisées et indiquées en produits et en charges au niveau des fonds hors budget de base, à leur juste valeur telle qu'estimée au plus précis.

3.17 Comptabilisation des charges

L'ONUSIDA comptabilise les charges au moment de la livraison des biens ou de la prestation des services et non lorsque les fonds ou équivalents sont versés.

3.18 Informations sectorielles sur la comptabilité par fonds

La comptabilité par fonds est une méthode de classement des ressources en catégories (par fonds) afin de déterminer leur provenance et leur utilisation. La création de ces fonds permet de mieux rendre compte des recettes et des dépenses ainsi que des activités spécifiques

engagées pour atteindre leurs objectifs, et de prendre de meilleures décisions pour l'allocation future des ressources. Les quatre types de fonds de l'ONUSIDA sont les fonds de base de l'UBRAF, les fonds hors budget de base de l'UBRAF, le fonds commun et le fonds pour les avantages du personnel. Les virements entre les fonds susceptibles d'entraîner une duplication des produits et/ou des charges (y compris des coûts d'appui au Programme) sont éliminés au moment de la consolidation. Les actifs et les passifs de l'ONUSIDA ne sont pas affectés à des fonds individuels dans la mesure où ils appartiennent au Programme, mais les soldes de chaque fonds et les réserves opérationnelles sont comptabilisés.

3.19 Tableau des flux de trésorerie

Le tableau des flux de trésorerie (état IV) a été préparé selon la méthode indirecte.

3.20 Comparaison avec le budget

L'UBRAF continue d'être établi selon une comptabilité de caisse modifiée ; il est présenté dans les états financiers sous la forme de l'état V, intitulé « État de comparaison des montants budgétisés et des montants réels ». L'UBRAF est approuvé par le CCP et les états financiers de l'ONUSIDA englobent toutes les activités du Programme.

Comme stipulé par la norme IPSAS 24, lorsque les états financiers et le budget ne sont pas préparés sur une base comparable, les montants réels présentés sur une base comparable au budget doivent être rapprochés des montants réels présentés dans les états financiers, en identifiant séparément toutes les différences relatives à la base, au calendrier et aux entités. Ces différences peuvent aussi exister concernant les modes de présentation et les systèmes de classement retenus pour établir les états financiers et le budget. Les bases utilisées pour établir le budget et les états financiers étant différentes, et afin de faciliter leur comparaison, le rapprochement des montants réels présentés dans l'état V et des montants réels présentés dans l'état II et l'état IV est inclus dans les notes afférentes aux états financiers.

4. Informations à l'appui de l'état de la situation financière

4.1 Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie et les équivalents de trésorerie comprennent l'encaisse, les valeurs à l'encaissement et les soldes des comptes d'avances et autres soldes bancaires détenus par l'OMS pour le compte de l'ONUSIDA. La trésorerie et les équivalents de trésorerie sont détenus pour couvrir les engagements en numéraire à court terme plutôt que les investissements ou à d'autres fins. Le solde inclut également la trésorerie et les équivalents de trésorerie détenus dans des portefeuilles gérés par des gestionnaires de placements.

Au 31 décembre 2022, la trésorerie et les équivalents de trésorerie s'élevaient à US\$ 13,4 millions (US\$ 12,3 millions au 31 décembre 2021).

	<u>31 décembre 2022</u>	<u>31 décembre 2021</u>
	(en US\$)	(en US\$)
Encaisse et fonds en banque (comptes d'avances)	113 968	109 715
Trésorerie détenue par l'OMS pour l'ONUSIDA	<u>13 275 658</u>	<u>12 233 543</u>
Total de la trésorerie (et éq.) détenue par l'OMS	<u><u>13 389 626</u></u>	<u><u>12 343 258</u></u>

4.2 Placements et instruments financiers

Les détails des principes et méthodes comptables significatifs adoptés, des critères de comptabilisation et de décomptabilisation, des bases d'évaluation et des bases de comptabilisation des gains et des pertes sont présentés dans la rubrique Principes comptables.

Les principaux objectifs de l'OMS en matière de placement sont la préservation du capital, le maintien d'une liquidité suffisante afin de pouvoir régler les dettes à temps et l'optimisation de la rentabilité des placements. La politique de l'OMS en matière de placements correspond à la nature des fonds, qui peuvent être détenus à court terme, dans l'attente de la mise en œuvre de programmes, ou à plus long terme pour le règlement des passifs, au sein des autres fonds à long terme de l'Organisation.

Description	31 décembre 2022 (en US\$)	31 décembre 2021 (en US\$)
Trésorerie et équivalents détenus par l'OMS	13 389 626	12 343 258
Placements à court terme détenus par l'OMS	153 685 000	165 171 000
Passifs financiers détenus par l'OMS	(2 153 000)	(1 288 000)
Total	164 921 626	176 226 258

Les placements à court terme, qui sont des fonds détenus dans l'attente de la mise en œuvre de programmes, sont placés en instruments de trésorerie, en dépôts à terme et en obligations à court terme d'États, d'organisations et d'entreprises de haut niveau de qualité, conformément à la politique de placement approuvée. Les placements classés comme « actifs financiers à la juste valeur par le biais du solde » englobent les titres à revenu fixe et les instruments dérivés détenus pour couvrir les passifs prévus et les besoins de trésorerie imprévus. Les actifs financiers placés dans les portefeuilles sous gestion externe initialement comptabilisés à la juste valeur par le biais du solde sont classés comme placements à court terme lorsque l'horizon temporel des placements de ces portefeuilles est inférieur ou égal à un an. Pour des raisons tactiques de placement à court terme, les gestionnaires de placements externes de ces portefeuilles peuvent périodiquement décider d'allonger temporairement la durée moyenne de ces portefeuilles à un peu plus d'un an. Cela ne modifiera pas la classification en « court terme » de ces actifs financiers sauf si l'objectif d'horizon temporel des placements du portefeuille et la durée de leur référentiel ont été allongés à plus d'un an. Les placements détenus jusqu'à échéance dont l'échéance est inférieure à un an sont classés comme des actifs courants au poste « Actifs financiers au coût amorti ».

Les placements à long terme sont destinés aux fonds gérés pour le compte des paiements de fin de contrat, conformément à la politique de placement approuvée, et correspondent à des investissements dans des obligations à moyen et long terme d'États, d'organisations et d'entreprises de haut niveau de qualité. Les actifs financiers à leur juste valeur par le biais du solde lors de leur première comptabilisation dans le portefeuille du Fonds des paiements de fin de contrat sont classés en « placements à long terme » en fonction de l'objectif d'horizon temporel des placements du portefeuille et de la durée de leur référentiel, lesquels sont tous les deux supérieurs à un an.

Les passifs financiers présentés dans la rubrique « passifs financiers à la juste valeur par le biais du solde, détenus à des fins de transaction » résultent d'opérations sur produits dérivés comme les contrats de change à terme ou les échanges de taux d'intérêt (swaps) :

- Les contrats dérivés négociés par les gestionnaires de portefeuille pour ajuster les expositions aux risques de change et de taux d'intérêt et les positions des portefeuilles ;

- Les contrats de change à terme conclus par l'OMS pour couvrir le risque de change lié aux dépenses futures.

Exposition au risque

L'ONUSIDA est exposé aux mêmes risques financiers que l'OMS, notamment le risque de crédit, le risque de taux d'intérêt, le risque de change et le risque de prix. On utilise des instruments financiers dérivés pour couvrir certaines de ces expositions aux risques. Conformément au Règlement financier de l'OMS, les fonds dont l'utilisation n'est pas prévue dans l'immédiat peuvent être placés. Tous les placements sont réalisés dans le cadre de politiques d'investissement approuvées par le directeur général de l'OMS. L'OMS nomme des gestionnaires externes pour assurer la gestion de certains portefeuilles conformément à un mandat défini. Le Comité consultatif pour les placements (Advisory Investment Committee) examine régulièrement les politiques de placement ainsi que la performance et le risque pour chaque portefeuille. Ce comité est composé d'experts externes en investissement qui sont autorisés à émettre des recommandations d'investissement à l'intention du directeur général de l'OMS.

Risque de crédit

L'ONUSIDA est confronté aux mêmes risques de crédit que l'OMS et fournit des informations complètes concernant ceux-ci. Les placements de l'OMS sont très diversifiés afin de limiter son exposition au risque de crédit inhérent à une même contrepartie. Les placements sont largement répartis entre de nombreuses contreparties et des critères minimaux de qualité de crédit ainsi que des limites maximales d'exposition à une contrepartie (et à un groupe de contreparties liées) ont été établis dans les mandats d'investissement. Ces limites s'appliquent aux portefeuilles gérés directement en interne par l'Unité Trésorerie de l'OMS et aux portefeuilles gérés par des gestionnaires de placements externes. En outre, l'Unité Trésorerie contrôle l'exposition globale aux contreparties pour l'ensemble des portefeuilles gérés en interne et en externe, afin d'assurer le suivi et la gestion de l'exposition totale aux contreparties.

Pour minimiser le risque de crédit et de liquidité lié à la trésorerie et aux équivalents de trésorerie, les placements ne sont effectués qu'auprès d'institutions financières importantes s'étant vu attribuer une note de crédit élevée par des agences de notation de premier plan. L'Unité Trésorerie de l'OMS examine régulièrement les notes de crédit des contreparties financières agréées et prend des mesures rapides en cas de révision à la baisse d'une note.

Risque de taux d'intérêt

L'ONUSIDA est exposé au risque de taux d'intérêt par le biais de placements à revenu fixe à court et à long terme. La durée d'un investissement est un indicateur de sa sensibilité aux variations des taux d'intérêt du marché. Au 31 décembre 2022, la durée effective moyenne des placements de l'OMS était de 0,7 an pour les placements à court terme (hors dépôts bancaires) et de 6,7 ans pour les placements à long terme. Une hausse de 1 % du taux d'intérêt entraînerait une baisse de 0,7 % de la valeur des placements à court terme (hors dépôts bancaires) et une baisse de 6,7 % de la valeur des placements à long terme. Les taux d'intérêt sur les dépôts bancaires à court terme sont fixés au moment du placement ; leur valeur n'est pas affectée par une variation ultérieure des taux d'intérêt.

Les gestionnaires de placements externes sont susceptibles d'utiliser, dans le respect de directives strictes, des instruments dérivés à revenu fixe pour gérer le risque de taux d'intérêt. Habituellement, les instruments de taux sont utilisés pour gérer la durée du portefeuille et le positionnement stratégique sur la courbe des taux.

Risque de change

L'ONUSIDA reçoit des contributions volontaires et effectue des paiements dans des devises autres que le dollar des États-Unis, s'exposant ainsi à un risque lié aux fluctuations des taux de change. Les gains et les pertes de change liés à l'achat/la vente de devises et à la réévaluation des soldes de trésorerie, ainsi que tous les autres écarts de change, sont ajustés au niveau des fonds et comptes ayant droit aux intérêts au titre du plan de répartition des intérêts.

La conversion en dollars des États-Unis des opérations effectuées dans d'autres devises se fait au taux de change opérationnel de l'Organisation des Nations Unies en vigueur à la date de l'opération. Les actifs et les passifs libellés en devises étrangères sont convertis au taux de change opérationnel de l'ONU en vigueur en fin d'année. La couverture du risque de change et la gestion des flux de trésorerie à court terme se font au moyen de contrats de change à terme. Les gains et les pertes réalisés et latents résultant du règlement et de la réévaluation des opérations de change sont comptabilisés dans l'état de la performance financière (état II).

Couverture des risques de change sur les coûts salariaux futurs

La valeur en dollar des charges salariales dans des devises autres que le dollar des États-Unis (en francs suisses, par exemple) en 2022 est protégée de l'impact des fluctuations des taux de change vis-à-vis du dollar grâce à des contrats de change à terme conclus en 2022. Au 31 décembre 2022, les contrats de change à terme conclus à des fins de couverture représentaient CHF 18,1 millions. Les gains latents nets sur ces contrats s'élevaient à US\$ 0,45 million au 31 décembre 2022 (US\$ 0,03 million au 31 décembre 2021). Les gains ou pertes réalisés sur ces contrats seront comptabilisés à l'échéance des contrats et affectés en 2023.

Couverture des risques de change sur les créances et les dettes

Le risque de change résulte des écarts entre les taux de change auxquels les créances ou les dettes en devises sont enregistrées et les taux de change auxquels les fonds reçus ou les paiements correspondants sont ultérieurement comptabilisés. Un programme mensuel est en place pour fournir une protection contre ce risque de change. Des positions nettes sont calculées chaque mois dans chaque devise pour les créances et les dettes, et chaque position nette significative en devise est couverte par l'achat ou la vente d'un contrat de change à terme de montant égal et de sens opposé.

À la fin de chaque mois, ces positions sont rééquilibrées en fonction des niveaux fixés pour les taux de change mensuels de l'Organisation des Nations Unies. Grâce à ce processus, les gains ou les pertes de change réalisés sur les contrats à terme couvrent les gains ou les pertes de change latents correspondants induits par les variations des créances et des charges à payer nettes. Au 31 décembre 2022, l'ensemble des contrats de couverture de change à terme par devise de l'ONUSIDA se présentait comme suit :

Contrats de change à terme vendus	Total du montant	Total du montant	Gain/(perte)
	vendu	acheté	net latent
		(en US\$)	(en US\$)
Dollar canadien	10 000 000	7 377 268	(4 282)
Euro	6 000 000	6 412 944	(2 957)
Total		13 790 212	(7 239)

4.3 Créances

Au 31 décembre 2022, les contributions à recevoir s'élevaient à US\$ 114,5 millions (contre US\$ 118 millions au 31 décembre 2021). Sur ces US\$ 114,5 millions, 106,9 millions correspondent aux sommes à recevoir courantes et le solde d'US\$ 7,6 millions correspond aux sommes à recevoir dans des exercices ultérieurs (en 2024 et au-delà).

Avec certains donateurs, l'ONUSIDA signe des accords qui peuvent s'étaler sur plusieurs années. Ces accords ne précisent pas les modalités de paiement des versements ; au lieu de cela, un remboursement est effectué sur la base des dépenses trimestrielles engagées. L'ONUSIDA enregistre le montant total des recettes de l'année comptable durant laquelle l'accord est signé et comptabilise la totalité des sommes à recevoir comme étant actuellement dues. Le rapprochement est effectué à la date de fin des accords de subvention. Au 31 décembre 2022, le montant total des créances actuellement exigibles au titre de ce dispositif s'élevait à US\$ 98 millions (contre US\$ 100 millions au 31 décembre 2021).

	<u>31 décembre 2022</u>	<u>31 décembre 2021</u>
Créances courantes		
UBRAF – Fonds de base	58 760 367	52 495 532
UBRAF – Fonds complémentaires	<u>48 174 347</u>	<u>54 136 270</u>
Total des créances courantes	<u>106 934 714</u>	<u>106 631 802</u>
Créances non courantes		
UBRAF – Fonds de base	7 230 498	10 185 355
UBRAF – Fonds complémentaires	337 514	1 067 797
Autres	<u>-</u>	<u>70 434</u>
Total des créances non courantes	<u>7 568 012</u>	<u>11 323 585</u>
Total des créances	<u>114 502 726</u>	<u>117 955 387</u>

4.4 Créances sur le personnel

Conformément au Règlement du Personnel et au Statut du Personnel de l'OMS, les membres du personnel ont droit à certaines avances, y compris relatives au traitement, au loyer, à l'allocation pour frais d'études des enfants et aux frais de voyages. Les avances sont recouvrées périodiquement par des retenues sur les traitements, sauf en ce qui concerne les allocations pour frais d'études qui sont remboursées à la fin de l'année scolaire. Les membres du personnel international sont habilités à recevoir une avance égale au montant estimé de l'allocation pour frais d'étude de chaque enfant en début d'année scolaire – une avance qui sera remboursée en fin d'année scolaire.

Au 31 décembre 2022, l'encours des créances sur le personnel s'élevait à US\$ 1,5 million et incluait les avances sur traitements, les avances pour loyers, les avances pour frais de voyages et les avances sur allocations pour frais d'études (US\$ 2,1 millions au 31 décembre 2021). Les avances au titre des allocations pour frais d'études correspondent aux avances consenties aux membres du personnel pour l'année scolaire 2022-2023.

	<u>31 décembre 2022</u>	<u>31 décembre 2021</u>
	(en US\$)	(en US\$)
Créances sur le personnel		
Avances sur traitement	87 652	64 489
Avances relatives aux loyers	30 380	93 222
Avances sur allocations pour frais d'études	1 379 694	1 622 099
Avances relatives aux frais de voyage	14 223	(1 412)
Cotisations d'assurance prévues pour congés de maladie	8 165	225 440
Autres avances relatives au personnel	<u>17 883</u>	<u>90 323</u>
Total des créances sur le personnel	<u>1 537 997</u>	<u>2 094 160</u>

4.5 Paiements anticipés et dépôts

Au 31 décembre 2022, le montant total des paiements anticipés s'élevait à US\$ 2,6 millions (US\$ 1,0 million au 31 décembre 2021). Sur ces US\$ 2,6 millions, 2 millions correspondent au paiement de fournisseurs en anticipation de la réception de biens ou de services qui seront comptabilisés en charges en 2023, et un montant de 0,5 million correspond à des avances versées au PNUD pour couvrir des paiements effectués pour le compte de l'ONUSIDA. Le montant restant d'US\$ 0,1 million correspond à des dépôts. Ces dépôts sont principalement des sommes versées à des propriétaires à titre de garantie pour la location de bureaux.

	<u>31 décembre 2022</u>	<u>31 décembre 2021</u>
	(en US\$)	(en US\$)
Paiements anticipés et dépôts		
Avances au PNUD	485 201	417 361
Avances aux fournisseurs	2 059 030	534 806
Dépôts	<u>99 234</u>	<u>-</u>
Total des paiements anticipés et dépôts	<u>2 643 465</u>	<u>952 167</u>

4.6 Autres créances courantes

Au 31 décembre 2022, l'encours des autres créances représentait US\$ 0,4 million (US\$ 0,4 million au 31 décembre 2021) et correspondait à des créances au titre de la taxe sur la valeur ajoutée (TVA).

4.7 Stocks

Le Secrétariat ne détenait que des publications destinées à être distribuées, dont la valeur de réalisation est nulle. Le coût des publications passé en charges en 2022 était nul.

4.8 Immobilisations incorporelles

Le Secrétariat ne comptabilise aucune immobilisation incorporelle.

4.9 Immobilisations corporelles

Bâtiments

La valeur comptable du bâtiment de l'ONUSIDA au Siège a été établie au coût minoré de l'amortissement. Le bâtiment a été construit en commun avec l'OMS et sa propriété est également comptabilisée pour moitié de sa valeur avec cette dernière. Le terrain sur lequel le bâtiment a été construit a été mis à disposition par les pouvoirs publics suisses à titre gratuit. Par conséquent, le montant du terrain n'a pas été évalué et ne figure pas dans les états financiers. La durée de vie utile estimée du bâtiment a été évaluée à 60 ans et son amortissement est calculé selon un mode linéaire.

Matériels et équipements

L'ONUSIDA a inscrit au bilan tous les matériels et équipements d'une valeur égale ou supérieure à US\$ 5000 acquis en 2022.

Au 31 décembre 2022, la valeur totale des immobilisations corporelles comptabilisées (nette des amortissements cumulés) s'élevait à US\$ 19,2 millions (US\$ 19,6 millions au 31 décembre 2021).

Sur ce montant : la valeur totale des biens-fonds (nette des amortissements cumulés) s'élevait à US\$ 18,8 millions (US\$ 19,2 millions au 31 décembre 2021) ; la valeur totale des équipements (nette des amortissements cumulés) s'élevait à US\$ 0,4 million (US\$ 0,4 million au 31 décembre 2021).

La valeur des actifs achetés en 2022 s'élevait à US\$ 167 333 et a été amortie pour un montant d'US\$ 35 985 au prorata temporis, à compter de leur date de mise en service, selon un mode linéaire. Des équipements d'un coût initial total d'US\$ 1,6 million ont été totalement amortis et sont toujours utilisés par le Secrétariat.

	Bâtiments	Aménagements	Véhicules	Équipements de communication et informatiques	Autres équipements	Total
	(en US\$)	(en US\$)	(en US\$)	(en US\$)	(en US\$)	(en US\$)
Coût ou juste valeur	25 613 445	11 298	1,549,823	373 123	412 152	27 959 840
Amortissement cumulé	(6 403 365)	(11 298)	(1 166 320)	(354 571)	(405 268)	(8 340 823)
Total Valeur comptable au 31 décembre 2021	19 210 080	-	383 502	18 551	6 884	19 619 017
Variation entre le 1 ^{er} janvier et le 31 décembre 2022						
Acquisitions	-	-	167 333	-	-	167 333
Cessions	-	-	-	-	-	-
Amortissements	(426 887)	-	(181 818)	(15 349)	(6 884)	(630 938)
Total des immobilisations corporelles	18 783 193	-	369 017	3 202	-	19 155 412

4.10 Dettes

Elles correspondent au total des sommes dues aux fournisseurs pour des biens et des services. Le total des dettes au titre des activités programmatiques de l'ONUSIDA au 31 décembre 2022 s'élevait à US\$ 6,8 millions (US\$ 3,6 millions au 31 décembre 2021).

	31 décembre 2022	31 décembre 2021
	(en US\$)	(en US\$)
Dettes		
Dettes envers les fournisseurs	2 414 836	1 504 531
Dettes envers les participants aux réunions non membres du personnel	45 677	58 637
Dettes cumulées au titre des biens et services	4 326 147	1 997 256
Total des dettes	6 786 660	3 560 424

4.11 Dettes envers le personnel

Le solde des dettes envers le personnel au 31 décembre 2022 s'élevait à US\$ 0,24 million (US\$ 0,31 million au 31 décembre 2021). Ce montant correspond aux sommes exigibles au titre des traitements et d'autres engagements relatifs au personnel.

	31 décembre 2022	31 décembre 2021
	(en US\$)	(en US\$)
Dettes envers le personnel		
Traitements à payer	209 535	230 511
Autres dettes envers le personnel	26 069	77 457
Total des dettes envers le personnel	235 604	307 968

4.12 Avantages du personnel

Les avantages du personnel comprennent les paiements de fin de contrat, l'assurance-maladie et l'assurance arrêt de travail du personnel ainsi que le versement d'indemnités en cas de décès ou d'invalidité imputable au service (Fonds spécial d'indemnisation). À cela s'ajoute une provision pour restructuration.

Les passifs relatifs aux avantages du personnel de l'ONUSIDA (hors fonds de restructuration) sont calculés par des actuaires professionnels. Les études des actuaires commandées par l'OMS ont déterminé différents passifs à comptabiliser pour couvrir différents avantages du personnel, conformément aux normes IPSAS, pour l'OMS, l'ONUSIDA et d'autres entités non consolidées au 31 décembre 2022. Les études actuarielles professionnelles ont été basées sur des données relatives au personnel et des informations relatives aux paiements passés.

	<u>31 décembre 2022</u> (en US\$)	<u>31 décembre 2021</u> (en US\$)
I. Avantages du personnel courants		
Paiements pour fin de contrat	11 422 156	12 045 537
Fonds spécial d'indemnisation	3 098	23 656
Total des avantages du personnel courants	<u>11 425 254</u>	<u>12 069 193</u>
Avantages du personnel non courants		
Paiements de fin de contrat	8 251 426	11 587 853
Assurance-maladie après la cessation de service	(10 299 078)	121 328 806
Fonds spécial d'indemnisation	309 648	2 680 876
Total des avantages du personnel non courants	<u>(1 738 004)</u>	<u>135 597 535</u>
Total des avantages du personnel		
Paiements de fin de contrat	19 673 582	23 633 390
Assurance-maladie après la cessation de service	(10 299 078)	121 328 806
Fonds spécial d'indemnisation	312 746	2 704 532
Total des avantages du personnel	<u>9 687 250</u>	<u>147 666 728</u>
II. Fonds de restructuration		
Provision pour restructuration courante	5 011 318	11 700 000
Provision pour restructuration non courante	-	4 800 000
Total des provisions pour restructuration	<u>5 011 318</u>	<u>16 500 000</u>
Total	<u>14 698 568</u>	<u>164 166 728</u>

Paiements de fin de contrat

Le fonds pour les paiements de fin de contrat a été créé afin de couvrir le paiement des montants dus aux membres du personnel lorsqu'ils quittent le Programme commun, y compris l'indemnité de rapatriement, les congés annuels non pris et les frais de voyage et de déménagement à l'occasion du rapatriement. Le fonds pour les paiements de fin de contrat est financé par une provision budgétaire sur les salaires et les indemnités de poste.

Les passifs découlant des indemnités de rapatriement et des congés annuels non pris sont déterminés par des actuaires-conseils indépendants. Cependant, les congés annuels non pris sont calculés comme si l'ensemble du personnel quittait immédiatement le Programme commun et, par conséquent, ils ne sont pas actualisés.

L'étude actuarielle au 31 décembre 2022 a estimé que le passif total au titre des paiements de fin de contrat (hors congés annuels) s'élevait à US\$ 9,5 millions (US\$ 12,7 millions au

31 décembre 2021). Ce calcul ne tient compte ni des primes de fin de service, ni des résiliations d'engagement par accord mutuel.

Les droits au titre des congés annuels représentaient US\$ 10,1 millions au 31 décembre 2022 (US\$ 10,9 millions au 31 décembre 2021), soit une diminution nette d'US\$ 0,8 million imputable à la baisse des effectifs.

Assurance-maladie après la cessation de service

L'ONUSIDA participe à un régime d'assurance-maladie, l'Assurance-maladie du personnel de l'OMS, qui est géré en tant qu'entité distincte et doté de son propre dispositif de gouvernance. Cette assurance rembourse les dépenses engagées par les membres du personnel, les personnes reconnues comme étant à leur charge et les fonctionnaires retraités pour des soins médicaux reconnus. Elle est financée par les cotisations des participants et du Programme.

L'ONUSIDA comptabilise le passif au titre de l'assurance-maladie du personnel comme un avantage postérieur à l'emploi. Les gains et pertes actuariels sont comptabilisés dans l'actif net/situation nette conformément à la norme IPSAS 39 (Avantages du personnel).

Les obligations au titre des prestations définies au 31 décembre 2022 ont été déterminées par des actuaires professionnels sur la base de données relatives au personnel et d'informations historiques sur les paiements communiquées par l'OMS. À cette date, elles s'élevaient à US\$ 96,2 millions (US\$ 236,4 millions au 31 décembre 2021), dont US\$ 106,5 millions étaient financés (réserve engagée non payée comprise), ce qui se traduit par une obligation financée nette d'US\$ 10,3 millions, qui est prise en compte dans l'état de la situation financière (état I). Cela représente une situation de financement nette de 111 % (49 % au 31 décembre 2021). Le passif net a diminué principalement en raison, d'une part, de l'évolution du taux d'actualisation, portée par des conditions économiques et des mouvements d'effectifs favorables en 2022, et d'autre part, d'une refonte de la composition monétaire pour 2022 (60 % en CHF, 10 % en EUR et 30 % en USD, contre 80 %, 20 % et 0 % respectivement en 2021).

Des informations supplémentaires concernant l'assurance-maladie du personnel figurent dans le Rapport annuel sur le régime d'assurance-maladie du personnel.

Conformément à la norme IPSAS 39 (Avantages du personnel), le gain actuariel d'US\$ 138,4 millions a été directement transféré à l'actif net/situation nette en 2022 et une somme supplémentaire d'US\$ 6,8 millions a été imputée aux frais de personnel dans l'état de la performance financière (état II).

Bien que l'étude actuarielle de l'assurance-maladie après la cessation de service (ASHI) indique un financement des obligations excédentaire d'US\$ 10,3 millions au 31 décembre 2022, il convient de noter qu'à la suite de la décision prise lors de la 30^e réunion (juin 2012) du CCP de financer totalement les passifs liés au personnel du Programme à partir du solde des fonds, un montant total d'US\$ 25,1 millions a été pour l'heure affecté au financement du passif de l'assurance-maladie après la cessation de service. De ce fait, le surfinancement des obligations s'élevait à US\$ 35,4 millions au 31 décembre 2022 (US\$ 10,3 millions selon l'étude actuarielle plus le financement d'US\$ 25,1 millions). Cela représente une situation de financement nette de 137 % (49 % au 31 décembre 2021).

Fonds spécial d'indemnisation

En cas de décès ou d'invalidité imputable à l'exercice de fonctions officielles d'un membre du personnel admissible, le fonds spécial d'indemnisation couvre, dans la mesure raisonnable,

tous les frais médicaux, hospitaliers et autres frais directement liés à cette situation, ainsi que les frais funéraires. Le fonds sert aussi à indemniser les membres du personnel frappé d'invalidité (pendant la durée de l'incapacité) ou les membres de la famille en cas de décès.

L'ONUSIDA considère le Fonds spécial d'indemnisation comme un avantage postérieur à l'emploi. Les gains et pertes actuariels sont comptabilisés dans l'actif net/situation nette conformément à la norme IPSAS 39 (Avantages du personnel).

Selon l'étude actuarielle, le passif total s'élevait à US\$ 0,3 million au 31 décembre 2022 (US\$ 2,7 millions au 31 décembre 2021). Le passif a diminué principalement en raison de l'évolution favorable du taux d'actualisation et de la croissance attendue. Conformément à la norme IPSAS 39, le gain actuariel d'US\$ 2,7 millions (perte d'US\$ 0,004 million en 2021) a été directement transféré à l'actif net/situation nette en 2022 et une somme supplémentaire d'US\$ 0,3 million a été comptabilisée en charge dans l'état de la performance financière (état II).

Fonds de restructuration

Une provision pour restructuration a été établie en 2021 pour un montant d'US\$ 16,5 millions conformément à la norme IPSAS 19, afin de financer le coût des résiliations d'engagement par accord mutuel ainsi que le coût des fins de contrat consécutives à la suppression de postes suite au processus d'alignement organisationnel. En 2022, US\$ 6,7 millions ont été versés au titre des résiliations d'engagement par accord mutuel et la provision a été diminuée d'US\$ 4,8 millions, d'où un solde d'US\$ 5 millions.

Calculs actuariels

Description	Assurance-maladie après la cessation de service	Paiements de fin de contrat, hors congés annuels non pris	Fonds spécial d'indemnisation
	(en US\$)	(en US\$)	(en US\$)
RAPPROCHEMENT DES OBLIGATIONS AU TITRE DES PRESTATIONS DÉFINIES (DBO)			
DBO au 31 décembre 2021	236 436 768	12 705 553	2 704 532
Coût des services pour 2022	12 525 151	627 894	258 724
Intérêts sur DBO pour 2022	945 242	303 581	43 083
(Paiements réels bruts au titre des prestations en 2022)	(376 440)	(1 033 985)	
(Charges administratives réelles au titre des prestations après la cessation de service en 2022)	(22 906)		
Cotisations réelles des participants retraités en 2022	146 974		
Amendements au plan adoptés en 2022	-	318 759	
(Gains)/pertes sur DBO dus à des modifications des hypothèses financières	(80 630 365)	(1 316 939)	(167 515)
(Gains)/pertes sur DBO dus à des modifications d'autres hypothèses	(72 795 991)	(2 087 935)	(1 158 791)
Autre (gain)/perte au titre des DBO			(1 367 287)
DBO au 31 décembre 2022	96 228 433	9 516 927	312 746
RAPPROCHEMENT DES ACTIFS			
Valeur marchande des actifs ASHI au 31/12/21, avant déduction de la réserve engagée mais non payée	116 435 962		
(Paiements réels bruts totaux au titre des avantages pour 2022)	(4 359 411)	(1 033 985)	
(Charges administratives réelles totales au titre de la SHI en 2022)	(265 267)		
Cotisations totales réelles des participants au titre de la SHI en 2022	3 588 237		
Cotisations totales réelles de l'ONUSIDA en 2022	7 009 294	1 033 985	
Intérêt sur les actifs nets SHI administrés par l'OMS pour 2022	471 044		
Gain/(perte) sur actifs du plan en 2022	(14 810 788)		
Actifs SHI au 31/12/22, net de la provision au titre de l'article 470.1	108 069 071	-	-
RAPPROCHEMENT de la réserve engagée non payée, compensation des actifs			
Réserve engagée non payée au 31/12/2021	1,328,000		
Intérêts sur la réserve engagée non payée en 2022	5,312		
(Gains)/pertes sur la réserve engagée non payée	208 247		
Réserve engagée non payée au 31/12/2022	1 541 559		
Actifs nets (actifs bruts moins réserve engagée non payée au 31/12/2022)			
RAPPROCHEMENT DE LA SITUATION DES OBLIGATIONS FINANCIÈRES			
Obligations au titre des prestations définies (DBO)			
Actives	84 373 751	9 516 927	312 746
Inactives	11 854 682	-	-
Total DBO	96 228 433	9 516 927	312 746
Actifs du plan			
(Actifs bruts du plan)	(108 069 071)		
Compensation au titre de l'article 470.1 du Règlement OMS			
(Actifs nets du Plan)	(108 069 071)	-	-
(Excédent)/déficit net	(10 299 078)	9 516 927	312 746
(Actif)/passif courant	1 265 501	1 265 501	3 098
(Actif)/passif non courant	(10 299 078)	8 251 426	309 648
Gain/(perte) non comptabilisé			
(Actif)/passif net comptabilisé dans l'état de la situation financière	(10 299 078)	9 516 927	309 648
(Gain)/perte au titre des DBO	(138 407 322)	(3 404 874)	(2 693 593)
(Actif)/passif courant		1 265 501	
(Actif)/Passif non courant	(10 299 078)	8 251 426	
(Actif)/passif net comptabilisé dans l'état de la situation financière	(10 299 078)	9 516 927	0
Charges annuelles pour 2022			
Coût des services		627 894	
Coût des intérêts	12 525 151	303 581	258 724
Réévaluations	479 511	(3 404 874)	43 083
(Crédit)/coût des services passés		318 759	
Cotisations attendues pour 2022	13 004 662	(2 154 641)	301 807
Cotisation attendue de l'Organisation en 2023			
Cotisations de l'ONUSIDA pour le personnel actif	6 191 758	1 297 061	3 098
Cotisations de l'ONUSIDA pour le personnel inactif	300 022		
Total des cotisations attendues pour 2023	6 491 780	1 297 061	3 098
Analyse de la sensibilité			
DBO 31 décembre 2022			
Hypothèse actuelle sur l'inflation des frais médicaux, moins 1 %	64 396 912		
Hypothèse actuelle sur l'inflation des frais médicaux	96 228 433		
Hypothèse actuelle sur l'inflation des frais médicaux, plus 1 %	136 471 136		
Hypothèse actuelle sur le taux d'actualisation, moins 1 %	125 329 957	10 027 421	381 244
Hypothèse actuelle sur le taux d'actualisation	96 228 433	9 516 927	312 746
Hypothèse actuelle sur le taux d'actualisation, plus 1 %	73 637 965	9 059 921	260 960

Barème annuel des traitements

Ensemble des plans	Inflation générale de 0,5 % (3,5 % dans la précédente évaluation) pour la croissance de la productivité, plus des augmentations au mérite et des promotions.
--------------------	--

Méthode actuarielle

Frais de rapatriement, de voyage et de déménagement à l'occasion du rapatriement	Calculés selon la méthode des unités de crédit projetées, au prorata de la durée de service, c'est-à-dire du temps écoulé entre la date d'entrée en fonction et la date de départ. Une augmentation de 2 % est appliquée pour les prestations dues mais non encore payées.
Allocation de rapatriement, indemnité de fin de contrat et indemnité en cas de décès	Calculés selon la méthode des unités de crédit projetées, au prorata du taux d'actualisation. Une augmentation de 2 % est appliquée pour les prestations dues mais non encore payées.
Congés non pris	Le passif est calculé comme si l'ensemble du personnel quittait immédiatement l'Organisation. Une augmentation de 2 % est appliquée pour les prestations dues mais non encore payées.
Suppression de poste, indemnité de fin de service et résiliation d'engagement par accord mutuel	Ces avantages sont considérés comme des indemnités de fin de contrat au sens de la norme IPSAS 39 et donc exclus de l'évaluation.
Fonds spécial d'indemnisation	Calculés selon la méthode des unités de crédit projetées, au prorata de la durée de service, c'est-à-dire du temps écoulé entre la date d'entrée en fonction et la date de départ.
Assurance-maladie après la cessation de service	Les passifs sont imputés selon la méthode des unités de crédit projetées de façon linéaire entre la date d'entrée en fonction et la date la plus précoce entre la date de pleine admissibilité (55 ans, 10 ans de service et 5 ans de service continu) et la date de départ à la retraite.

Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies

L'ONUSIDA est affilié à la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies (CCPPNU ou la « Caisse »), qui a été créée par l'Assemblée générale des Nations Unies pour assurer aux employés des pensions de retraite, ainsi que des prestations en cas de décès, d'invalidité et dans d'autres cas. La Caisse a adopté un régime multi-employeurs à prestations définies par capitalisation. Comme indiqué dans l'article 3(b) des statuts de la Caisse, peuvent s'affilier à la Caisse les institutions spécialisées, ainsi que toute autre organisation intergouvernementale internationale qui applique le régime commun de traitements, indemnités et autres conditions d'emploi de l'ONU et des institutions spécialisées.

Ce régime expose chaque organisation qui y participe à des risques actuariels liés aux employés en poste et aux anciens employés des autres organisations participantes. Il n'existe donc pas de base cohérente et fiable permettant de répartir l'obligation, les actifs du régime et les coûts entre les différentes organisations participantes. Comme c'est le cas pour les autres organisations participantes, l'ONUSIDA et la Caisse ne peuvent pas déterminer de manière suffisamment fiable à des fins comptables la quote-part de l'ONUSIDA dans les obligations au titre des prestations définies, les actifs du régime et les coûts associés à la Caisse. C'est pourquoi l'ONUSIDA a considéré celle-ci comme un régime à cotisations déterminées, conformément aux dispositions de la norme IPSAS 39 (Avantages du personnel). Les cotisations versées par l'ONUSIDA à la Caisse durant la période comptable sont comptabilisées en charges dans l'état de la performance financière.

Les statuts de la Caisse prévoient que le Comité mixte fait procéder par l'actuaire-conseil à une évaluation actuarielle de la Caisse au moins une fois tous les trois ans. Dans la pratique, le Comité mixte procède à une évaluation actuarielle partielle tous les deux ans sur la base de la méthode « Open Group Aggregate ». L'évaluation actuarielle vise principalement à déterminer si les actifs courants et futurs estimés de la Caisse suffiront à financer ses obligations.

Les engagements financiers de l'ONUSIDA envers la CCPPNU sont constitués de la cotisation obligatoire au taux fixé par l'Assemblée générale des Nations Unies (actuellement de 7,9 % pour les participants et de 15,8 % pour les organisations membres), ainsi que de la part d'un déficit actuariel éventuel qui pourrait devoir être versée conformément à l'article 26 des statuts de la Caisse. Les sommes nécessaires pour combler le déficit ne sont dues que dès lors que l'Assemblée générale des Nations Unies a invoqué la disposition de l'article 26 après avoir constaté qu'une évaluation actuarielle justifiait – au moment de l'évaluation – que le déficit soit

comblé. Chaque organisation affiliée contribue au comblement du déficit au prorata des cotisations totales qu'elle a versées pendant les trois années précédant l'évaluation actuarielle.

La dernière évaluation actuarielle de la Caisse a été réalisée en date du 31 décembre 2021. Une réactualisation des données de participation du 31 décembre 2021 au 31 décembre 2022 sera utilisée par la Caisse pour établir ses états financiers de 2022.

L'évaluation actuarielle au 31 décembre 2021 a révélé un ratio de capitalisation des actifs actuariels par rapport aux passifs actuariels de 117,0 % (107,1 % lors de l'évaluation de 2019). Le ratio de capitalisation s'établissait à 158,2 % (144,4 % lors de l'évaluation de 2019) lorsque l'on ne tenait pas compte du système actuel d'ajustement des pensions.

Sur la base d'une évaluation actuarielle de la Caisse, l'actuaire-conseil a conclu qu'au 31 décembre 2021, le comblement du déficit, prévu à l'article 26 des statuts de la Caisse, n'était pas nécessaire dans la mesure où la valeur actuarielle des actifs était supérieure à la valeur actuarielle de tous les passifs cumulés du régime. En outre, la valeur de marché des actifs était également supérieure à la valeur actuarielle de l'ensemble des passifs à la date de l'évaluation. Au moment de la rédaction du présent rapport, l'Assemblée générale n'avait pas invoqué les dispositions de l'article 26.

Si elle venait à invoquer ces dispositions à cause d'un déficit actuariel, que la Caisse soit en activité ou en liquidation, chaque organisation affiliée contribuerait à la couverture du déficit au prorata des cotisations qu'elle aurait versées pendant les trois années précédant l'évaluation actuarielle. Le total des cotisations versées à la Caisse au cours des trois dernières années (2019, 2020 et 2021) s'est élevé à US\$ 8505,27 millions, dont 0,77 % provenant de l'ONUSIDA.

En 2022, le montant des cotisations versées à la CCPNU a été d'US\$ 22,3 millions (US\$ 22,9 millions en 2021). Les contributions prévues pour 2023 s'élèvent environ à US\$ 21,7 millions.

Il peut être mis fin à l'affiliation d'une organisation par décision de l'Assemblée générale, prise sur recommandation en ce sens du Comité mixte. Une part proportionnelle des avoirs de la Caisse à la date où l'affiliation prend fin est versée à ladite organisation au bénéfice exclusif du personnel cotisant à cette date, selon des modalités arrêtées d'un commun accord par l'organisation et la Caisse. Le montant de cette part est fixé par le Comité mixte après une évaluation actuarielle des avoirs et des engagements de la Caisse à la date où l'affiliation prend fin ; toutefois, ladite part ne comprend aucune fraction de l'excédent des avoirs sur les engagements.

Chaque année, le Comité des commissaires aux comptes de l'ONU procède à une vérification des comptes de la Caisse et présente un rapport au Comité mixte ainsi qu'à l'Assemblée générale des Nations Unies. La Caisse publie des rapports trimestriels sur ses placements, qui sont consultables en ligne sur le site www.unjspf.org.

4.13 Recettes différées

Au 31 décembre 2022, les recettes différées s'élevaient à US\$ 16,1 millions (US\$ 17,5 millions au 31 décembre 2021). Cela représente les contributions pluriannuelles promises en 2022, mais dont la comptabilisation en recettes est différée sur des périodes comptables ultérieures. Sur ce montant, une somme d'US\$ 7,6 millions correspond à des recettes différées non courantes pour 2023 et des périodes comptables ultérieures.

	31 décembre 2022 (en US\$)	31 décembre 2021 (en US\$)
Recettes différées courantes		
UBRAF – Fonds de base	7 230 498	7 532 052
UBRAF – Fonds complémentaires	1 267 252	1 788 626
Total des recettes différées courantes	8 497 750	9 320 678
Recettes différées non courantes		
UBRAF – Fonds de base	7 230 498	7 075 472
UBRAF – Fonds complémentaires	337 514	1 067 797
Total des recettes différées non courantes	7 568 012	8 143 269
Total des recettes différées	16 065 762	17 463 947

4.14 Emprunts à long terme

Lors de sa 12^e réunion de mai 2004, le CCP a avalisé la négociation par l'ONUSIDA d'un prêt direct auprès de la Confédération suisse pour la construction d'un nouveau bâtiment à Genève pour l'ONUSIDA et l'OMS, pour un coût estimé de CHF 66 millions, sur lequel la part de l'ONUSIDA est estimée à CHF 33 millions. En décembre 2003, la Confédération suisse s'est engagée à fournir un prêt sans intérêt d'un montant de CHF 59,8 millions, sur lequel la part de l'ONUSIDA est de CHF 29,9 millions. Le remboursement sur 50 ans de la part de l'ONUSIDA dans ce prêt sans intérêt octroyé par la Confédération suisse est effectué via une réaffectation des fonds autrement dépensés pour la location de bureaux à partir de la première année d'achèvement du bâtiment. Le bâtiment a été achevé en novembre 2006. Le montant inscrit au poste Bâtiments inclut US\$ 25,6 millions qui représentent la part de 50 % des dépenses de l'ONUSIDA au titre du bâtiment au 31 décembre 2007.

Le taux des obligations à 30 ans de la Confédération suisse était de 1,476% au décembre 2022 (-0,095 % en 2021). Par conséquent, conformément aux principes comptables prudentiels, l'encours non courant d'US\$ 16,8 millions pour le prêt immobilier de l'ONUSIDA n'a pas été actualisé. Sur l'encours total du prêt, qui s'élève à US\$ 17,5 millions, un montant d'US\$ 0,7 million arrivera à échéance dans les 12 prochains mois et a été comptabilisé comme un passif courant qui est présenté séparément.

4.15 Autres passifs courants

Au 31 décembre 2022, les autres passifs courants s'élevaient à US\$ 0,23 million (US\$ 0,24 million au 31 décembre 2021) et représentaient des charges à payer au titre des pensions constituées pour le personnel temporaire.

	31 décembre 2022 (en US\$)	31 décembre 2021 (en US\$)
Autres passifs courants		
Passif transitoire au titre des pensions de retraite	225 817	222 061
Passif financier	7 499	13 913
Total – Autres passifs courants	233 316	235 975

4.16 Variations de l'actif net/de la situation nette

Pendant l'année close le 31 décembre 2022, l'actif net/situation nette a augmenté d'US\$ 139,1 millions. US\$ 141,1 millions correspondaient à des gains actuariels au titre de l'ASHI et du Fonds spécial d'indemnisation – qui ont été directement transférés à l'actif net/situation nette conformément à la norme IPSAS 39 (Avantages du personnel) – et US\$ 2 millions correspondaient à un déficit en 2022 (déficit d'US\$ 35,1 millions en 2021).

Conformément à l'accord donné par le CCP de financer la reconstitution annuelle du Fonds de réserve pour la rénovation des bâtiments, la directrice exécutive a autorisé en 2022 le virement d'un total d'US\$ 0,43 million du solde des fonds pour financer le Fonds de réserve. Lors de sa 50^e réunion (qui s'est tenue du 21 au 24 juin 2022), le CCP a pris note de la décision de la directrice exécutive.

Les engagements relatifs au personnel provisionnés s'élevaient à US\$ 37,2 millions au 31 décembre 2022 (US\$ 102 millions non provisionnés au 31 décembre 2021), soit une diminution nette d'US\$ 139,2 millions. Le fonds pour les droits non inclus dans le traitement s'élevait à US\$ 8,5 millions au 31 décembre 2022 (US\$ 7,3 millions au 31 décembre 2021), soit une augmentation d'US\$ 1,2 million.

4.17 Fonds de réserve

En attendant de recevoir les contributions de base, la mise en œuvre de l'UBRAF peut être financée par le Fonds de réserve (ORF), dont la création a été décidée par le CCP en juin 1996. Les règles et procédures régissant l'utilisation du Fonds de réserve par la direction exécutive ont été décidées lors de la sixième réunion du CCP, qui s'est tenue en mai 1998 à Genève.

4.18 Fonds pour la rénovation du bâtiment

Le Fonds de réserve pour la rénovation du bâtiment a été créé par le CCP lors de sa 30^e réunion en juin 2012. Ce fonds a été constitué pour financer les charges futures liées aux principales réparations et modifications et aux principaux investissements dans le bâtiment abritant les bureaux de l'ONUSIDA.

Le CCP a également approuvé la reconstitution annuelle du fonds pour un montant équivalent à l'amortissement cumulé du bâtiment de l'ONUSIDA. Conformément à la décision du CCP, US\$ 0,43 million ont été affectés au Fonds de réserve pour la rénovation du bâtiment en 2022 (le même montant que l'année précédente).

5. Informations à l'appui de l'état de la performance financière

5.1 Vue d'ensemble de l'état

L'état de la performance financière regroupe les produits et les charges relatifs à toutes les activités dans l'ensemble du Programme. Il distingue les activités opérationnelles de celles qui découlent d'opérations de financement.

5.2 Recettes

Les contributions volontaires au profit du Programme ont totalisé US\$ 219,7 millions (US\$ 241,8 millions en 2021), avec la répartition suivante : US\$ 213,5 millions proviennent de gouvernements ; US\$ 1,7 million proviennent des coparrainants de l'ONUSIDA ; le solde d'US\$ 4,56 millions provient d'autres produits opérationnels reçus d'organisations

intergouvernementales, d'autres entités des Nations Unies, d'institutions ainsi que du secteur privé. Ce chiffre inclut US\$ 1,8 million représentant des contributions sous forme de services et US\$ 0,6 million représentant des recettes diverses. Aucun produit n'a été comptabilisé au titre des opérations de change.

2022				
Recettes	Fonds de base de l'UBRAF	Fonds hors budget de base de l'UBRAF et autres fonds	Total 2022	Total 2021
	(en US\$)	(en US\$)	(en US\$)	(en US\$)
Contributions volontaires				
Gouvernements	160 893 471	52 570 594	213 464 065	231 189 087
Coparrainants	-	1 714 989	1 714 989	5 991 574
Autres	28 395	4 530 810	4 559 205	4 612 496
Sous-total des contributions volontaires	160 921 866	58 816 393	219 738 259	241 793 157
Divers	607 280	-	607 280	269 481
Total des produits	161 529 146	58 816 393	220 345 539	242 062 638

5.3 Charges

L'ONUSIDA comptabilise les charges au moment où les biens sont livrés ou les services fournis. Les fonds affectés correspondent à des fonds définitivement engagés ou provisionnés pour des biens et des services non encore fournis. Les fonds affectés ne sont pas comptabilisés dans l'état de la performance financière (état II).

5.3.1 Traitements et autres charges de personnel

Elles représentent les charges totales liées à l'emploi de personnel sur l'ensemble des sites et comprennent les rémunérations au titre du traitement de base et de l'indemnité de poste ainsi que d'autres prestations (p. ex. retraite et assurance) payées par le Programme. Les charges de personnel incluent également l'augmentation du passif actuariel au titre de l'assurance-maladie du personnel, qui est comptabilisé en charge dans l'état de la performance financière. Elles comprennent également le coût des résiliations d'engagement par accord mutuel et les indemnités de fin de contrat.

Description	31 décembre 2022	31 décembre 2021
	(en US\$)	(en US\$)
Masse salariale	97 538 422	107 606 613
Coût actuariel	7 038 161	9 424 466
Provision pour les résiliations d'engagement par accord mutuel et les indemnités de fin de contrat	(4 800 000)	16 500 000
Autres charges de personnel	9 326 485	10 407 101
Total des charges de personnel	109 103 068	143 938 180

5.3.2 *Virements et subventions à d'autres entités*

Cela correspond à des subventions versées à des entités nationales, à des lettres d'accord signées avec d'autres institutions des Nations Unies, des organisations non gouvernementales à but non lucratif ou des établissements universitaires et scientifiques concernant des activités engagées pour atteindre des objectifs spécifiques du Secrétariat de l'ONUSIDA, ainsi qu'à des virements effectués au bénéfice des coparrainants de l'ONUSIDA correspondant à leur part au titre de l'UBRAF pour la période 2022-2026. Les virements et subventions au bénéfice de gouvernements sont qualifiés de « coopération financière directe ». Les fonds sont normalement passés en charges au moment où ils sont virés au partenaire contractuel.

Description	31 décembre 2022 (en US\$)	31 décembre 2021 (en US\$)
Coopération financière directe	2 428 069	2 915 587
Lettres d'accord	71 643 397	84 287 395
Total des virements et subventions à d'autres entités	74 071 466	87 202 982

5.3.3 *Services contractuels*

Cela correspond aux sommes dépensées pour le recours à des prestataires de services. Les principales composantes sont les accords pour exécution de travaux (APW) et les contrats de consultants passés avec des particuliers pour qu'ils mènent à bien des activités pour le compte du Programme.

Description	31 décembre 2022 (en US\$)	31 décembre 2021 (en US\$)
Services contractuels	26 263 584	29 447 041
Dépenses de sécurité	915 198	1 856 508
Formation	943 093	1 067 001
Mise en œuvre directe et contrats de services spéciaux	225 576	136 432
Total Services contractuels	28 347 451	32 506 982

5.3.4 *Charges opérationnelles générales*

Ce montant correspond aux frais généraux de fonctionnement du Siège, des bureaux régionaux et des bureaux de pays. Il englobe les charges liées aux services d'intérêt général, aux télécommunications et aux loyers.

Description	31 décembre 2022 (en US\$)	31 décembre 2021 (en US\$)
Charges opérationnelles générales	14 493 759	13 725 026

5.3.5 *Déplacements*

Le total des frais de déplacement correspond au coût total des voyages payés par l'ONUSIDA pour les membres du personnel, les participants aux réunions et les consultants. Il inclut les

billets d'avion, les allocations journalières de subsistance et les autres frais liés aux déplacements.

Description	31 décembre 2022 (en US\$)	31 décembre 2021 (en US\$)
Voyages	4 580 734	1 856 094

5.3.6 Équipements, véhicules et mobilier

Le total des dépenses pour 2022 s'élevait à US\$ 35 587 (US\$ 167 201 en 2021) et correspond à l'achat d'articles d'un montant inférieur au seuil d'immobilisation des actifs.

Description	31 décembre 2022 (en US\$)	31 décembre 2021 (en US\$)
Équipements, véhicules et mobilier	35 587	167 201

5.3.7 Amortissement

L'amortissement est inscrit en charge au poste « Immobilisations corporelles » selon la méthode linéaire. L'amortissement est la charge résultant de la répartition systématique du montant amortissable des immobilisations corporelles sur leur durée de vie utile. La durée de vie utile du bâtiment a été estimée à 60 ans. La durée de vie utile du mobilier et des véhicules a été estimée à 5 ans et celle des équipements à 3 ans.

Description	31 décembre 2022 (en US\$)	31 décembre 2021 (en US\$)
Amortissements	630 938	546 760

5.4 Produits financiers (coût)

Le total des produits d'intérêt s'est élevé à US\$ 2 millions pour l'année close le 31 décembre 2022 ; les gains de réévaluation actuarielle sur le Fonds pour paiements de fin de contrat ont été d'US\$ 3,4 millions ; les pertes de change nettes latentes sur réévaluation des créances et ajustements du prêt suisse ont représenté US\$ 4,3 millions ; les pertes de change réalisées sur la couverture du bilan se sont élevées à US\$ 0,5 million ; les charges d'intérêt actuarielles liées à l'évaluation des paiements de fin de contrat et du Fonds spécial d'indemnisation se sont élevés à US\$ 0,3 million. L'ensemble se solde par un total des produits financiers nets d'US\$ 8,9 millions au 31 décembre 2022 (US\$ 2,8 millions au 31 décembre 2021).

	31 décembre 2022 (en US\$)	31 décembre 2021 (en US\$)
Produits financiers/(coût)		
Intérêts	2 023 238	1 867 055
Gains ou (pertes) de change nets réalisés	(1 667)	1 614 003
Gains ou (pertes) de réévaluation actuarielle sur le Fonds pour paiements de fin de contrat	3 404 874	(196 411)
Frais bancaires et commissions de gestion des placements	(2 146)	(2 290)
Gains ou (pertes) de change nets latents sur réévaluation	4 272 645	(1 403 920)
Gains ou (pertes) de change nets réalisés sur la couverture du bilan	(454 560)	1 221 054
Coût actuariel des intérêts liés à l'évaluation du Fonds pour les paiements de fin de contrat et du Fonds spécial d'indemnisation	(331 816)	(276 406)
Total des produits financiers nets	8 910 568	2 823 085

6. Informations sectorielles

Tableau annexé 1. État de la performance financière par segment, toutes origines de fonds confondues, pour l'année close le 31 décembre 2022 (en US\$)

	Fonds de base de l'UBRAF	Fonds hors budget de base de l'UBRAF	Autres fonds							Sous-total fds hors budget de base	TOTAL
			Paiements pour fin de contrat	Droits hors traitement	Fonds spécial d'indemnisation	Assurance-maladie du personnel	Fonds de restructuration	Fonds commun	Éliminations		
Recettes											
Contributions volontaires											
Gouvernements	160 893 471	52 570 594								52 570 594	213 464 065
Organismes coparrainants	-	1 714 989								1 714 989	1 714 989
Autres	28 395	4 530 401						409		4 530 810	4 559 205
Sous-total des contributions	<u>160 921 866</u>	<u>58 815 984</u>								<u>58 816 393</u>	<u>219 738 259</u>
Divers	607 280									-	607 280
Total des produits	161 529 146	58 815 984	-	-	-	-	-	409	-	58 816 393	220 345 539
Coûts d'appui au Programme dédiés		4 257 310	1 433 416	8 426 534					(4 257 310) (9 859 950)	-	-
Total des produits	161 529 146	63 073 294	1,433,416.00	8 426 534	-	-	-	409	(14 117 260)	58 816 393	220 345 539
Dépenses											
personnel	101 654 403	7 112 651	1 232 340	6 725 463	258 724	6 779 437	(4 800 000)		(9 859 950)	7 448 665	109 103 068
entités	48 133 055	25 938 411								25 938 411	74 071 466
Services contractuels	8 530 412	19 294 525		522 514						19 817 039	28 347 451
Charges opérationnelles générales	12 658 275	1 835 484								1 835 484	14 493 759
Voyages	2 579 906	1 466 852	533 976							2 000 828	4 580 734
Équipements, véhicules et mobilier	284 051	398 722						(647 186)		(248 464)	35 587
Coûts d'appui au Programme		4 257 310							(4 257 310)	-	-
Amortissements								630 938		630 938	630 938
Total des charges	173 840 102	60 303 955	1 766 316	7 247 977	258 724	6 779 437	(4 800 000)	(16 248)	(14 117 260)	57 422 901	231 263 003
Produits financiers/(coût)	3 967 837		708 654		(43 083)			4 277 160		4 942 731	8 910 568
Excédent/(déficit) total par fonds	(8 343 119)	2 769 339	375 754	1 178 557	(301 807)	(6 779 437)	4 800 000	4 293 817	-	6 336 223	(2 006 896)

Tableau annexé 1 (A)
Rapprochement des dépenses totales engagées en 2022

2022 Charges	Fonds de base de l'UBRAF	Fonds hors budget de base de l'UBRAF	Autres fonds							Sous-total fds hors budget	TOTAL
			Paiements pour fin de	Droits hors traitement	Fonds spécial	Assurance-maladie du	Fonds de restructuration	Fonds commun	Éliminations		
Budget 2022	170 964 445	54 678 863	1 766 152	7 256 582	258 724	6 779 437	(4 800 000)	(16 248)	(14 117 260)	51 806 250	222 770 695
Budget 2021	2 875 657	5 625 092	164	(8 605)						5 616 651	8 492 308
Total	<u>173 840 102</u>	<u>60 303 955</u>	<u>1 766 316</u>	<u>7 247 977</u>	<u>258 724</u>	<u>6 779 437</u>	<u>(4 800 000)</u>	<u>(16 248)</u>	<u>(14 117 260)</u>	<u>57 422 901</u>	<u>231 263 003</u>

7. Comparaison des montants budgétisés et des montants réels

Le budget de l'ONUSIDA est établi suivant une comptabilité de caisse modifiée et approuvé par le CCP.

Le budget et les états financiers de l'ONUSIDA sont préparés suivant deux méthodes de comptabilité différentes. L'état de la situation financière, l'état de la performance financière, l'état des variations de l'actif net/situation nette et le tableau des flux de trésorerie sont préparés suivant une comptabilité d'exercice intégrale, alors que l'état de la comparaison des montants budgétisés et des montants réels (état V) est préparé suivant une comptabilité de caisse modifiée.

Comme prévu par la norme IPSAS 24, les montants réels présentés dans l'état V sont rapprochés, sur une base comparable, des montants réels présentés dans les états financiers, en identifiant séparément toutes les différences relatives à la base, au calendrier, à la présentation et aux entités.

Des différences de base surviennent lorsque le budget approuvé est préparé suivant une méthode de comptabilité autre que la comptabilité d'exercice intégrale. Les différences de base incluent l'amortissement et la capitalisation des actifs ainsi que le remboursement du principal des prêts en cours de la Confédération suisse.

Des différences de calendrier surviennent lorsque la période budgétaire diffère de la période comptable visée par les états financiers.

Les différences de présentation sont dues à des différences de format et de classification entre le tableau des flux de trésorerie et l'état de la comparaison des montants budgétisés et des montants réels.

Les différences relatives aux entités englobent les dépenses au titre des fonds hors budget de base qui sont financées par d'autres sources et ne sont pas incluses dans l'UBRAF approuvé par le CCP.

Le rapprochement entre, d'une part, les montants réels portés dans l'état de la comparaison des montants budgétisés et des montants réels (état V), sur une base comparable, et d'autre part, les montants réels portés dans l'état de la performance financière (état II) et le tableau des flux de trésorerie (état IV) pour l'année close le 31 décembre 2022 est présenté ci-dessous :

Rapprochement de l'utilisation du budget (état V) et du tableau des flux de trésorerie (état IV) au 31 décembre 2022

	2022			
	Opérations	Investissements	Financements	Total
	(en US\$)	(en US\$)	(en US\$)	(en US\$)
Montant réel inscrit pour la mise en œuvre du budget (état V)	(172 548 724)			(172 548 724)
Différences de base	(814 518)	12 351 000	(5 396 851)	6 139 631
Différences de calendrier	8 492 308			8 492 308
Différences relatives aux entités	50 717 731			50 717 731
Différences de présentation	106 163 347	(2 190 570)		103 972 777
Montant réel inscrit dans le tableau des flux de trésorerie (état IV)	(7 989 856)	10 160 430	(5 396 851)	(3 226 277)

8. Dispenses administratives, montants passés par pertes et profits, et versements à titre gracieux

Durant l'année close le 31 décembre 2022, il n'y a eu ni dispense administrative, ni montant passé par pertes et profits, ni versement à titre gracieux.

9. Informations sur les parties liées et la haute direction

Le « personnel de direction essentiel » de l'ONUSIDA est composé de tous les membres du personnel de catégorie D1 ou supérieure, qui sont investis du pouvoir et de la responsabilité de planifier, diriger et contrôler les activités du Programme commun.

Les rémunérations globales versées au personnel de direction essentiel incluent les traitements, les allocations, les défraiements pour déplacements statutaires et autres droits versés conformément au Règlement et au Statut du personnel, et applicables à tous.

Le personnel de direction essentiel est membre de la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies à laquelle le personnel et l'ONUSIDA cotisent ; il est également habilité à participer au régime d'assurance-maladie du personnel, y compris au régime d'assurance-maladie après la cessation de service s'il répond aux critères d'admissibilité.

Durant l'année, aucun prêt n'a été accordé au personnel de direction essentiel au-delà de ceux proposés au personnel n'appartenant pas à ce groupe.

Personnel de direction essentiel

(en dollars des États-Unis)

Nombre de personnes	21
Indemnités et ajustements de poste	4 413 108
Droits	501 403
Régimes de retraite et d'assurance-maladie	1 355 156
Total des rémunérations 2022	6 269 667
Avances en cours par rapport aux droits	204 159
Prêts en cours (en plus des droits normaux, le cas échéant)	-

10. Événements postérieurs à la date d'arrêté des comptes

La date d'arrêté des comptes du Programme est le 31 décembre 2022. À la date de certification des présents comptes, aucun événement significatif, favorable ou défavorable, qui aurait pu avoir un impact sur les états financiers n'est survenu entre la date du bilan et la date à laquelle la publication des états financiers a été autorisée.

11. Passifs éventuels, engagements et actifs éventuels

Passifs éventuels

Au 31 décembre 2022, six appels étaient en suspens devant le Comité d'appel du Siège de l'OMS, qui concernent d'anciens employés ou des personnels en activité de l'ONUSIDA. Les recommandations respectives du Comité devraient être transmises à la directrice exécutive de l'ONUSIDA pour décision dans le courant de l'année 2023. Par ailleurs, 19 litiges (plaintes) liés au personnel, soumis durant la période 2019-2022, étaient en cours devant le Tribunal administratif de l'Organisation internationale du Travail à la date susmentionnée. Cela n'a donc pas de sens d'en faire état dans la mesure où la probabilité d'un remboursement a été jugée faible. Aucune affaire ne concerne un litige lié au contrat de travail qu'il faudrait considérer comme un passif éventuel.

Locations simples

Le Secrétariat conclut des baux de location simple pour les locaux qui abritent ses bureaux de liaison, ses bureaux régionaux et ses bureaux de pays. Certains des accords portant sur des contrats de location simple contiennent des clauses de reconduction qui permettent au Secrétariat de prolonger la durée des contrats de location après la date d'échéance des contrats initiaux, ainsi que des clauses d'indexation qui peuvent avoir pour effet une majoration du montant des loyers annuels en fonction de la hausse de l'indice des prix du marché dans chacun des pays où se trouvent les bureaux de liaison, les bureaux régionaux et les bureaux de pays de l'ONUSIDA. Les futurs loyers à payer indiqués ci-après s'élèvent au minimum à :

	31 décembre 2022	31 décembre 2021
	(en US\$)	(en US\$)
Locations simples		
à moins d'un an	1 763 715	3 779 450
à plus d'un an mais à moins de cinq ans	2 541 285	2 506 983
à plus de cinq ans	-	-
Total des engagements au titre des locations simples	4 305 000	6 286 433

Engagements

Au 31 décembre 2022, les engagements de l'ONUSIDA pour l'acquisition de biens non encore livrés ou des prestations de services non encore effectuées s'élevaient à US\$ 12,2 millions (US\$ 11,3 millions en 2021).

Les tableaux suivants présentent les commandes en cours de l'ONUSIDA pour des biens/services qui n'avaient pas encore été livrés/assurés au 31 décembre 2022

Description	31 décembre 2022	31 décembre 2021
	(en US\$)	(en US\$)
Immobilisations corporelles	116 590	26 464
Biens	142 859	37 519
Services	11 980 608	11 242 814
Total des engagements	12 240 057	11 306 797

Actifs éventuels

Conformément à la norme IPSAS 19, les actifs éventuels seront indiqués en cas de probabilité d'un flux entrant d'avantages économiques résultant d'un événement. Au 31 décembre 2022, aucun actif éventuel important n'était comptabilisé.

Tableau annexé 2

Cadre unifié du budget, des résultats et des responsabilités (UBRAF)
Fonds de base
Détail des recettes pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2022

(en dollars des États-Unis)

Contributions volontaires	2022 Fonds de base de l'UBRAF
Gouvernements	
Andorre	31 949
Australie	3 109 882
Belgique	3 537 736
Belgique – Flandre	884 434
Canada	3 765 060
Danemark	5 614 035
France	405 680
Allemagne	6 734 679
Irlande	2 847 380
Japon	600 000
Liechtenstein	26 151
Luxembourg	2 409 639
Monaco	160 219
Pays-Bas	22 466 265
Nouvelle-Zélande	636 537
Norvège	4 559 271
Pologne	45 110
Portugal	100 402
Fédération de Russie	500 000
Espagne	1 064 963
Suède	30 835 646
Suisse	10 493 179
Thaïlande	100 005
Turquie	10 000
Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	9 950 249
États-Unis d'Amérique	50 000 000
Vietnam	5 000
Sous-total Gouvernements	160 893 471
Autres	
UNFCU	16 975
Autres	11 420
Sous-total – Autres	28 395
Divers	607 280
Total des produits opérationnels	161 529 146
Produits financiers	3 967 837
TOTAL	165 496 983

Tableau annexé 3

Cadre unifié du budget, des résultats et des responsabilités (UBRAF)

Fonds hors budget de base

Détail des recettes pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2022

(en dollars des États-Unis)

Contributions volontaires	En numéraire	En services	Total
Gouvernements			
Australie	3 760 417		3 760 417
Belgique		158 000	158 000
Danemark		13 917	13 917
France		303 833	303 833
Allemagne	4 153 012	329 500	4 482 512
Italie		13 917	13 917
Japon	250 000		250 000
Kazakhstan	35 000		35 000
Luxembourg	1 104 418	23 500	1 127 918
Pays-Bas	489 636	468 500	958 136
Suède	313 200	196 333	509 533
Suisse		20 875	20 875
Thaïlande	250 000		250 000
États-Unis d'Amérique (CDC)	10 696 172		10 696 172
États-Unis d'Amérique (USAID)	29 741 970		29 741 970
Canton de Genève, Suisse		248,394 ⁽¹⁾	248 394
Sous-total Gouvernements	50 793 825	1 776 769	52 570 594
Organismes coparrainants			
PNUD	285 964		285 964
UNFPA	1 233 496		1 233 496
UNICEF	12 000		12 000
PAM	49 577		49 577
OMS	133 952		133 952
Sous-total Coparrainants	1 714 989		1 714 989
Autres			
Fondation Bill et Melinda Gates	2 652 195		2 652 195
Fonds mondial	1 413 164		1 413 164
Croix-Rouge monégasque	27 174		27 174
Bureau des fonds d'affectation spéciale mult	115 560		115 560
Fondation Oak	86 750		86 750
Fond Save the Children	93 200		93 200
UNOPS	194 431		194 431
Remboursements aux donateurs	(19 252)		(19 252)
Ajustements	(32 821)		(32 821)
Sous-total	4 530 401		4 530 401
Total des produits opérationnels	57 039 215	1 776 769	58 815 984
TOTAL	57 039 215	1 776 769	58 815 984

⁽¹⁾ Représente le montant des intérêts sur le prêt à la construction de la FIPOI

Section IV : Informations sur la gestion

1. Fonds reçus au titre de l'année close le 31 décembre 2022

Au cours de l'année considérée, des produits d'un montant d'US\$ 165,5 millions ont été reçus au titre du budget de base de l'UBRAF. Ce montant a été financé à 97,2 % par 27 gouvernements. Le solde (soit 2,8 %) est composé de produits financiers (principalement des produits d'intérêt) reçus et répartis pendant l'année considérée ainsi que de recettes diverses, y compris des fonds reçus de donateurs privés et d'institutions publiques autres que des gouvernements, de donations diverses et d'honoraires. Le tableau annexé 2 fournit des détails sur ces recettes.

En outre, des ressources hors budget de base d'un montant d'US\$ 58,8 millions ont été mises à la disposition du Secrétariat de l'ONUSIDA pour appuyer un certain nombre d'activités menées à l'échelle mondiale, régionale ou nationale et conçues pour des pays ou des objectifs spécifiques. Des détails sur l'origine de ces fonds sont fournis dans le tableau annexé 3.

2. Fonds dépensés et affectés pour l'année close le 31 décembre 2022

Le total des fonds de base dépensés et affectés pour l'année close le 31 décembre 2022 au titre de l'UBRAF 2022-2023 a été d'US\$ 176,7 millions. Le total des fonds hors budget de base dépensés et affectés sur la même période a été d'US\$ 64,1 millions.

A. Cadre unifié du budget, des résultats et des responsabilités

Pendant l'année close le 31 décembre 2022, des dépenses et des fonds affectés (comprenant les virements aux coparrainants) d'un montant total d'US\$ 176,7 millions ont été engagés sur le budget de base d'US\$ 210 millions approuvé pour l'UBRAF 2022-2023, ce qui représente un taux d'exécution financière de 42,1 %.

Les dépenses et les fonds affectés pour la mise en œuvre des activités prévues dans l'UBRAF se sont répartis comme suit :

- 42,6 millions ont été virés aux coparrainants ;
- 130 millions ont été dépensés et 4,1 millions ont été affectés pour les activités et les frais de personnel du Secrétariat.

Le tableau 4 fournit des détails sur l'année 2022 du budget de base approuvé pour 2022-2023, notamment sur les dépenses et les fonds affectés, ventilés par domaine de résultat et fonctions de base du Secrétariat pour l'exercice biennal 2022-2023.

Tableau 4. Budget de base approuvé, dépenses et fonds affectés de l'UBRAF 2022-2023 pour l'année close le 31 décembre 2022 (US\$)

	Budget de base approuvé 2022-2023	Dépenses 2022	Fonds affectés 2022	a/	Total	Solde	Taux de mise en œuvre
	(a)	(b)	(c)		(d) = (b + c)	(e) = (a - d)	(f) = (d / a)
I. Domaines de résultat							
1 Prévention du VIH	25 533 700	10 443 200			10 443 200	15 090 500	40.9%
2 Dépistage et traitement du VIH	11 347 300	4 555 300			4 555 300	6 792 000	40.1%
3 Sida pédiatrique et transmission verticale	11 583 800	4 701 800			4 701 800	6 882 000	40.6%
4 Ripostes communautaires	6 464 700	2 498 400			2 498 400	3 966 300	38.6%
5 Droits humains	9 035 900	3 680 700			3 680 700	5 355 200	40.7%
6 Égalité de genre	9 227 800	3 590 100			3 590 100	5 637 700	38.9%
7 Jeunes	9 945 500	3 958 000			3 958 000	5 987 500	39.8%
8 Riposte au VIH entièrement financée	4 424 200	1 736 500			1 736 500	2 687 700	39.3%
9 Intégration et protection sociale	9 523 000	3 840 000			3 840 000	5 683 000	40.3%
10 Contextes humanitaires et pandémies	8 914 100	3 596 000			3 596 000	5 318 100	40.3%
Initiatives stratégiques mondiales	22 000 000	-			-	22 000 000	0.0%
Total Coparrainants	128 000 000	42 600 000			42 600 000	85 400 000	33.3%
II. Fonctions de base							
1 Leadership, plaidoyer et communication	64 720 000	28 624 278	1 929 036		30 553 314	34 166 686	47.2%
2 Partenariats, mobilisation et innovation	60 598 200	26 449 959	844 581		27 294 540	33 303 660	45.0%
3 Informations stratégiques	41 887 400	18 807 973	480 434		19 288 407	22 598 993	46.0%
4 Coordination, cohérence et aide à la mise en œuvre dans les pays	68 672 000	30 908 833	414 820		31 323 653	37 348 347	45.6%
5 Gouvernance et responsabilisation mutuelle	56 122 400	25 157 681	476 144		25 633 825	30 488 575	45.7%
Total Secrétariat	292 000 000	129 948 724	4 145 014		134 093 738	157 906 262	45.9%
Total général	420 000 000	172 548 724	4 145 014		176 693 738	243 306 262	42.1%

a/ Les fonds affectés correspondent à des engagements fermes pour des biens et/ou des services non encore fournis.

I) Fonds virés aux coparrainants

En 2022, un montant total d'US\$ 42,6 millions a été viré aux coparrainants sur les 47 millions approuvés dans le budget de base, ce qui représente 90,6 % de la part des coparrainants pour l'année 2022 dans le budget de base de l'exercice biennal 2022-2023. Le montant viré à chacun des 11 coparrainants pour couvrir leurs activités principales a été d'US\$ 1,6 million au lieu des US\$ 2 millions approuvés. US\$ 25 millions supplémentaires ont été virés aux coparrainants sur le terrain sous la forme d'enveloppes allouées par pays.

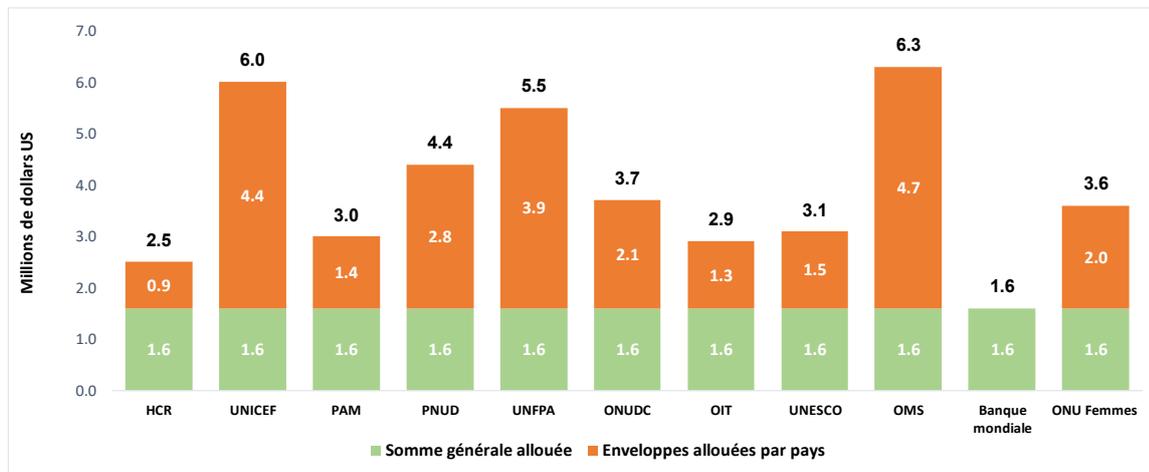
Les enveloppes allouées par pays sont apparues pour la première fois durant l'exercice biennal 2018-2019, suite à l'approbation par le CCP, lors de sa 40^e réunion en juin 2017, du modèle opérationnel affiné du Programme commun.

Cette approche répond à trois objectifs fondamentaux : déployer les ressources humaines et financières là où on en a le plus besoin ; donner un nouvel élan au travail commun et à l'action concertée au niveau des pays ; renforcer le sentiment de responsabilité et l'idée de résultats pour le bénéfice des populations.

Ces enveloppes ont été fixées pour 91 pays à l'issue d'un processus qui a nécessité la participation des coparrainants à tous les niveaux pour parvenir à un consensus sur la formule de calcul, la procédure, les résultats attendus et le montant des allocations. Le tableau 7 détaille le montant des fonds virés aux coparrainants dans chaque pays.

La figure 5 ci-dessous illustre le modèle dynamique et différencié d'allocation des ressources et donne une indication de la part des allocations de base et des enveloppes par pays dans les fonds virés à chacun des coparrainants.

Figure 5. Fonds virés aux coparrainants en 2022 (en millions de dollars US)



II) Fonds dépensés et affectés sur le budget de base du Secrétariat

Pendant l'année close le 31 décembre 2022, US\$ 130 millions ont été dépensés et US\$ 4,1 millions ont été affectés au total pour les activités et les frais de personnel du Secrétariat sur le budget de base d'US\$ 146 millions de ce dernier pour 2022, ce qui correspond à un taux d'exécution financière de 91,8 % de la part du Secrétariat dans le budget de base 2022.

Le tableau 4 fournit des détails sur le budget de base approuvé, les dépenses et les fonds affectés de l'UBRAF 2022–2023, ventilés par domaine de résultat et fonctions de base du Secrétariat pour l'exercice biennal 2022–2023.

B. Dépenses engagées sur les fonds hors budget de base de l'UBRAF

Durant l'année close le 31 décembre 2022, un montant total d'US\$ 56,1 millions a été dépensé et US\$ 8 millions ont été affectés par le Secrétariat sur les fonds hors budget de base de l'UBRAF.

Le tableau 5 fournit des détails sur les fonds hors budget de base mis à disposition en 2022, les dépenses et les fonds affectés, ventilés par source de financement.

C. Dépenses engagées au niveau des pays et des régions, toutes origines de fonds confondues

Conformément aux recommandations formulées par le CCP lors de sa 22^e réunion (qui s'est tenue à Chiang Mai en Thaïlande du 23 au 25 avril 2008), le tableau 6 présente une ventilation par pays et par région des dépenses et des fonds engagés par le Secrétariat, à la fois pour les fonds de base et les fonds hors budget de base de l'UBRAF. Les dépenses engagées au niveau des pays et des régions se sont élevées à US\$ 90,9 millions pour l'année close le 31 décembre 2022. En plus des dépenses susmentionnées, US\$ 4,8 millions ont été affectés pendant la même année, ce qui représente un total d'US\$ 95,7 millions pour l'année close le 31 décembre 2022.

Tableau 5. Fonds hors budget de base de l'UBRAF : fonds disponibles, dépenses et fonds affectés, par origine des recettes, pour l'année close le 31 décembre 2022 (US\$)

Origine des recettes	Report 2021	Fonds mis à disposition en 2022	Total des fonds disponibles	Dépenses	Fonds affectés ^{a/}	Total	Taux de mise en œuvre
	(a)	(b)	(c) = (a+b)	(d)	(e)	(f) = (d+e)	(g) = (f/c)
Australie	2 331 275	3 760 417	6 091 692	2 502 384	694 894	3 197 278	52.5%
Belgique	179 354	158 000	337 354	158 000		158 000	46.8%
Chine	4 284 619		4 284 619	21 808		21 808	0.5%
Danemark		13 917	13 917	13 917		13 917	100.0%
France	613	303 833	304 446	304 291		304 291	99.9%
Allemagne	3 254 067	4 482 512	7 736 579	6 082 561	211 633	6 294 194	81.4%
Italie		13 917	13 917	13 917		13 917	100.0%
Irlande	18 588		18 588	16 428		16 428	88.4%
Japon	333 624	250 000	583 624	14 745		14 745	2.5%
Kazakhstan	35 953	35 000	70 953	35 788		35 788	50.4%
Luxembourg	3 296 796	1 127 918	4 424 714	3 982 112	337 896	4 320 008	97.6%
Pays-Bas	969 199	958 136	1 927 335	890 537	28 511	919 048	47.7%
Fédération de Russie	1 451 870		1 451 870	1 139 561	19 779	1 159 340	79.9%
Suède	47 500	509 533	557 033	402 971		402 971	72.3%
Suisse	117 363	20 875	138 238	20 875		20 875	15.1%
Thaïlande		250 000	250 000	198 353	43 252	241 605	96.6%
États-Unis d'Amérique (CDC)	5 839 785	10 696 172	16 535 957	8 121 006	976 869	9 097 875	55.0%
États-Unis d'Amérique (USAID)	34 870 358	29 741 970	64 612 328	25 300 576	4 673 363	29 973 939	46.4%
Canton de Genève, Suisse		248 394	248 394	248 394		248 394	100.0%
Fondation Bill et Melinda Gates	2 966 585	2 652 195	5 618 780	1 995 957	197 065	2 193 022	39.0%
China Social Assistance Foundation (CSAF)	1 396		1 396	1 396		1 396	100.0%
Fonds mondial	1 147 958	1 413 164	2 561 122	1 574 021	75 095	1 649 116	64.4%
International Initiative for Impact Evaluation, Inc. (3ie)	37 420		37 420	28 080		28 080	75.0%
EPAM Systems, Inc.	3 233		3 233	3 233		3 233	100.0%
Bureau des fonds d'affectation spéciale multidonateurs	773 245	115 560	888 805	363 480	23 236	386 716	43.5%
MAC AIDS Fund	71 869		71 869			0	0.0%
Croix-Rouge monégasque		27 174	27 174	24 399		24 399	89.8%
Fondation Oak	55 173	86 750	141 923	119 627	15 170	134 797	95.0%
Fond Save the Children		93 200	93 200	63 157	20 872	84 029	90.2%
OMS	520 462	133 952	654 414	73 262		73 262	11.2%
PAM	522 321	49 577	571 898	73 784		73 784	12.9%
PNUD	496 108	285 964	782 072	460 325	65 407	525 732	67.2%
UNICEF	150 439	12 000	162 439	128 765		128 765	79.3%
UNFPA	5 341 581	1 233 496	6 575 077	4 106 680	428 646	4 535 326	69.0%
UNOPS	238 565	194 431	432 996	286 268	7 973	294 241	68.0%
Remboursements aux donateurs et ajustements		(52 073)	(52 073)			0	0.0%
Divers et autres	677 516		677 516	371 971	150 941	522 912	77.2%
Coûts d'appui au Programme et autres	872 968	4 257 310	5 130 278	1 161 326	50 224	1 211 550	23.6%
Éliminations		(4 257 310)	(4 257 310)	(4 257 310)		(4 257 310)	100.0%
Total	70 907 803	58 815 984	129 723 787	56 046 645	8 020 826	64 067 471	49.4%

^{a/} Les fonds affectés correspondent à des engagements fermes pour des biens et/ou des services non encore fournis.

Tableau 6. Fonds dépensés et affectés au niveau des pays et des régions, toutes origines de fonds confondus, pour l'année close le 31 décembre 2022 (US\$)

Région	Pays	Cadre unifié du budget, des résultats et des responsabilités			Fonds hors budget de base			Total		
		Dépenses	Fonds affectés a/	Total	Dépenses	Fonds affectés a/	Total	Dépenses	Fonds affectés a/	Total
Asie et Pacifique	EAR	3 454 718	225 346	3 680 064	2 942 743	707 552	3 650 294	6 397 461	932 898	7 330 358
	Bangladesh	231 646	7 910	239 556				231 646	7 910	239 556
	Cambodge	655 353	12 685	668 038				655 353	12 685	668 038
	Chine	1 359 985	32 563	1 392 548	55 417	1 748	57 165	1 415 402	34 311	1 449 712
	Fidji	168 428	6 519	174 947				168 428	6 519	174 947
	Inde	888 901	24 575	913 477	399 924	64 178	464 102	1 288 825	88 754	1 377 579
	Indonésie	749 725	30 941	780 666	1 369 233	127 434	1 496 667	2 118 958	158 375	2 277 333
	RDP lao	67 881	4 447	72 328				67 881	4 447	72 328
	Myanmar	800 620	11 300	811 919	816 817	43 856	860 672	1 617 437	55 155	1 672 592
	Népal	376 265	21 746	398 012	133 071	26 367	159 438	509 336	48 113	557 450
	Pakistan	666 534	3 480	670 014	106 607	494	107 101	773 141	3 974	777 114
	Papouasie-Nouvelle-Guinée	631 740	30 593	662 333	352 120	39 635	391 755	983 861	70 228	1 054 088
	Philippines	323 809	24 174	347 983	183 506		183 506	507 315	24 174	531 489
	Thaïlande	370 556	15 869	386 425	132 971	43 507	176 478	503 526	59 376	562 902
	Vietnam	585 179	23 171	608 350				585 179	23 171	608 350
Total Asie et Pacifique		11 331 340	475 320	11 806 660	6 492 408	1 054 770	7 547 178	17 823 749	1 530 090	19 353 838
Afrique orientale et australe	EAR	2 473 196	80 504	2 553 699	3 144 801	356 463	3 501 264	5 617 997	436 966	6 054 963
	Angola	1 109 575	16 135	1 125 710				1 109 575	16 135	1 125 710
	Botswana	881 938	12 526	894 465				881 938	12 526	894 465
	Érythrée	329 877	1 639	331 515				329 877	1 639	331 515
	Eswatini	714 337	13 446	727 783				714 337	13 446	727 783
	Éthiopie	1 033 090	31 498	1 064 588	737		737	1 033 827	31 498	1 065 325
	Kenya	1 372 412	21 281	1 393 693	207 683	69 030	276 714	1 580 095	90 312	1 670 407
	Lesotho	575 621	55 763	631 383	170 365	10 719	181 084	745 986	66 482	812 468
	Madagascar (incluant Seychelles, Comores, Île Maurice)	533 853	8 357	542 210	5 574		5 574	539 427	8 357	547 784
	Malawi	917 044	15 082	932 125	1 047 025	400 296	1 447 321	1 964 069	415 378	2 379 447
	Mozambique	898 543	11 009	909 551	745 207	90 257	835 464	1 643 749	101 266	1 745 015
	Namibie	849 073	21 432	870 504	471 435	32 425	503 860	1 320 508	53 857	1 374 364
	Rwanda	690 981	8 842	699 823	136 715	3 601	140 315	827 696	12 442	840 138
	Afrique du Sud	1 668 139	11 297	1 679 436	2 925 684	15 138	2 940 823	4 593 823	26 436	4 620 259
	Soudan du Sud	1 010 231	7 043	1 017 275	11 111		11 111	1 021 342	7 043	1 028 386
	Tanzanie, République unie de	1 585 649	11 696	1 597 345	192 401	7 168	199 569	1 778 051	18 864	1 796 914
	Ouganda	1 180 082	14 513	1 194 595	1 317 053	195 605	1 512 658	2 497 134	210 118	2 707 252
	Zambie	988 064	8 890	996 954	881 032	78 748	959 780	1 869 096	87 638	1 956 733
	Zimbabwe	1 190 283	57 656	1 247 939	419 839	19 569	439 408	1 610 122	77 225	1 687 347
Total Afrique orientale et australe		20 001 986	408 606	20 410 593	11 676 662	1 279 020	12 955 682	31 678 649	1 687 626	33 366 275
Europe	EAR	2 184 023	39 551	2 223 574	1 669 652	47 034	1 716 686	3 853 675	86 585	3 940 260
	Arménie	64 862	6 835	71 697	14 086		14 086	78 947	6 835	85 782
	Bélarus	84 271	8 259	92 530	8 601		8 601	92 872	8 259	101 131
	Kazakhstan	462 697	5 966	468 664	264 044	11 713	275 757	726 741	17 680	744 421
	Kirghizstan	111 912	267	112 180	13 344		13 344	125 256	267	125 524
	Moldavie, République de	106 874	106 874		247 580	92 247	339 828	354 454	92 247	446 702
	Tadjikistan	48 599	2 080	50 679	9 050		9 050	57 649	2 080	59 729
	Ukraine	1 335 878	27 696	1 363 574	671 432	28 677	700 109	2 007 310	56 373	2 063 683
	Ouzbékistan	81 586	4 189	85 776	30 373		30 373	111 959	4 189	116 149
Total Europe		4 480 703	94 844	4 575 547	2 928 161	179 672	3 107 833	7 408 863	274 516	7 683 379

a/ Les fonds affectés correspondent à des engagements fermes pour des biens et/ou des services non encore fournis.

Tableau 6 (suite)

Région	Pays	Cadre unifié du budget, des résultats et des responsabilités			Fonds hors budget de base			Total		
		Dépenses	Fonds affectés a/	Total	Dépenses	Fonds affectés a/	Total	Dépenses	Fonds affectés a/	Total
Amérique latine et Caraïbes	EAR	2 706 003	59 909	2 765 912	130 483	754	131 237	2 836 487	60 663	2 897 150
	Argentine	616 272	4 007	620 279	18 266	1 500	19 766	634 537	5 507	640 045
	B Brésil	719 241	20 677	739 918	202 461	65 407	267 869	921 703	86 084	1 007 787
	République dominicaine	371 110	1 458	372 569	254 442	2 179	256 621	625 553	3 637	629 190
	Salvador	165 124	4 852	169 976				165 124	4 852	169 976
	Guatemala	551 378	23 164	574 543				551 378	23 164	574 543
	Guyana	570 291	10 570	580 861				570 291	10 570	580 861
	Haiti	894 063	24 024	918 087	98 816	10 038	108 853	992 879	34 061	1 026 940
	Jamaïque	675 298	55 357	730 655	80 980	34 839	115 819	756 278	90 196	846 474
	Pérou	602 917	3 302	606 219	40 592		40 592	643 509	3 302	646 811
Venezuela	275 474	3 968	279 441	170 733	29 245	199 978	446 207	33 213	479 420	
Total Amérique latine et Caraïbes		8 147 171	211 289	8 358 460	996 774	143 962	1 140 736	9 143 945	355 251	9 499 196
Moyen-Orient et Afrique du Nord	EAR	1 407 363	103 823	1 511 186	9 750	15 250	25 000	1 417 113	119 073	1 536 186
	Algérie	224 919	11 725	236 644	8 739		8 739	233 658	11 725	245 383
	Djibouti	147 507	452	147 959				147 507	452	147 959
	Égypte	150 145	16 468	166 614	390 834	28 511	419 345	540 979	44 979	585 959
	Iran	379 798	21 725	401 523	60 849		60 849	440 648	21 725	462 373
	Maroc	423 660	9 461	433 121				423 660	9 461	433 121
	Soudan	214 370	25 996	240 366				214 370	25 996	240 366
	Tunisie	91 803	15 763	107 566				91 803	15 763	107 566
Total Moyen-Orient et Afrique du Nord		3 039 566	205 412	3 244 978	470 173	43 761	513 934	3 509 739	249 173	3 758 912
Afrique occidentale et centrale	EAR	3 063 685	72 146	3 135 832	735 661	13 520	749 180	3 799 346	85 666	3 885 012
	Bénin	392 037	2 158	394 196				392 037	2 158	394 196
	Burkina Faso	552 285	31 079	583 364	120 667	16 647	137 314	672 952	47 726	720 678
	Burundi	533 313	14 504	547 817				533 313	14 504	547 817
	Cameroun	587 279	9 569	596 847	169 792	1 087	170 879	757 071	10 655	767 727
	République centrafricaine	916 576	41 050	957 626	201 558	3 334	204 892	1 118 134	44 384	1 162 518
	Tchad	839 501	29 955	869 457	112 507	6 325	118 832	952 008	36 281	988 289
	Congo	279 982		279 982				279 982		279 982
	Côte d'Ivoire	1 174 513	55 389	1 229 902	586 638	62 302	648 940	1 761 151	117 691	1 878 842
	République démocratique du Congo	2 290 974	52 943	2 343 917	285 656	13 124	298 780	2 576 630	66 067	2 642 697
	Guinée équatoriale	330 026	362	330 388				330 026	362	330 388
	Gabon	368 332	8 316	376 648	32 341		32 341	400 673	8 316	408 989
	Gambie	88 511	570	89 081				88 511	570	89 081
	Ghana	781 017	36 087	817 104	114 101	5 862	119 963	895 118	41 949	937 067
	Guinée	576 911	11 197	588 109				576 911	11 197	588 109
	Libéria	219 526	1 559	221 084				219 526	1 559	221 084
	Mali	1 011 685	52 353	1 064 038	109 551	7 400	116 951	1 121 236	59 753	1 180 989
	Mauritanie	272 405	11 122	283 527				272 405	11 122	283 527
	Niger	399 849	12 269	412 119				399 849	12 269	412 119
	Nigéria	2 714 688	72 999	2 787 687	220 162	21 651	241 813	2 934 849	94 650	3 029 499
Sénégal	176 667	4 555	181 223				176 667	4 555	181 223	
Sierra Leone	464 246	11 736	475 982	50 088	16 335	66 423	514 334	28 071	542 405	
Togo	572 061	22 147	594 208	24 584	27	24 611	596 645	22 173	618 818	
Total Afrique occidentale et centrale		18 606 070	554 065	19 160 135	2 763 305	167 613	2 930 919	21 369 375	721 678	22 091 053
Total général		65 606 837	1 949 536	67 556 372	25 327 483	2 868 798	28 196 281	90 934 320	4 818 334	95 752 654

a/ Les fonds affectés correspondent à des engagements fermes pour des biens et/ou des services non encore fournis.

Tableau 7. Enveloppes allouées par pays en 2022 : détail des fonds virés aux coparrainants dans les pays (US\$)

Region	Country	UNHCR	UNICEF	WFP	UNDP	UNFPA	UNODC	ILO	UNESCO	WHO	World Bank	UN Women	Total	
Asia and Pacific	Afghanistan						90 000		10 000				100 000	
	Bangladesh		50 000			50 000	50 000						150 000	
	Cambodia				25 000	30 000	40 000	20 000		30 000		5 000	150 000	
	China				50 000	45 000		55 000	30 000	60 000		45 000	285 000	
	Fiji									50 000			50 000	
	India		140 000		170 000	120 000	100 000	124 000	40 000	140 000		120 000	954 000	
	Indonesia	35 500	60 000		30 000	77 600	106 000	71 500					95 400	476 000
	Lao People's Democratic Republic					80 000	20 000			50 000				150 000
	Malaysia	50 000					50 000			50 000				150 000
	Myanmar		64 200	27 000		60 000	55 800		50 000	30 000				287 000
	Nepal		30 000		25 000		32 500			35 000		27 500		150 000
	Pakistan		102 000		80 000				55 000	50 000				287 000
	Papua New Guinea		50 000				50 000			60 000		40 000		200 000
	Philippines		100 000		104 800	104 000	107 600			107 600				524 000
	Thailand		40 000		50 000		60 000							150 000
	Timor-Leste						33 500			16 500				50 000
Viet Nam						50 000	87 000		120 000		30 000		287 000	
Total Asia and Pacific		85 500	636 200	27 000	534 800	700 100	798 900	270 500	185 000	799 100	0	362 900	4 400 000	
Europe	Belarus		43 500		61 000	25 500	62 000			28 000			220 000	
	Kazakhstan		37 700		18 200	30 000	42 000		30 500	21 600		40 000	220 000	
	Kyrgyzstan		30 000		41 200	53 800	30 000		30 000			35 000	220 000	
	Republic of Moldova		45 000		30 000	45 000	50 000			50 000			220 000	
	Tajikistan		37 500		25 000	40 000	37 500			40 000		40 000	220 000	
	Ukraine	47 500	47 500		47 500	47 500	47 500	47 500	47 500	47 500		47 500	380 000	
	Uzbekistan		44 000		44 000	44 000	44 000			44 000			220 000	
Total Europe		47 500	285 200	0	266 900	285 800	313 000	47 500	60 500	231 100	0	162 500	1 700 000	
East and South Africa	Angola	30 000	71 500		59 000	94 300				70 200			325 000	
	Botswana		10 000			80 000			60 000	30 000		10 000	390 000	
	Eritrea		15 000							20 000			35 000	
	Eswatini		100 000	55 000	30 000	55 000			15 000	45 000		50 000	350 000	
	Ethiopia	60 000		37 500		21 500	30 000		25 000	200 000		26 000	400 000	
	Kenya	60 000	60 000	60 000	60 000	60 000	60 000	60 000	60 000	60 000		60 000	600 000	
	Lesotho		100 000	20 000		80 000			45 000	55 000		50 000	350 000	
	Madagascar		45 500	16 000	41 500	35 000		20 000	15 500	46 500			220 000	
	Malawi	55 000	55 100	50 000	50 000	55 000	23 000	37 000	19 900	50 000		80 000	475 000	
	Mozambique		165 000	100 000	170 000	130 000	60 000	130 000	70 000	185 000		90 000	1 100 000	
	Namibia		75 000	40 000		65 000			40 000	80 000			300 000	
	Rwanda	37 500	35 000	55 000						35 000		117 500	280 000	
	South Africa		250 000		125 000	150 000	100 000	125 000	100 000	200 000		150 000	1 200 000	
	South Sudan	55 000	35 000	40 000	20 000	25 000	40 000		30 000	20 000		35 000	300 000	
	Uganda	21 000	105 000	50 000	32 000	132 000	40 000	30 000	68 000	60 000		87 000	625 000	
	United Republic of Tanzania	20 000	145 000	20 000	15 000	50 000	30 000	100 000	90 000	150 000		80 000	800 000	
Zambia	45 000	75 000		88 000	70 000	59 000	53 000	55 000	75 000	30 000		550 000		
Zimbabwe	15 000	60 000	50 000	39 000	42 000		45 000	50 000	50 000		99 000	450 000		
Total East and South Africa		398 500	1 502 100	593 500	829 500	1 144 800	442 000	600 000	743 400	1 431 700	30 000	1 034 500	8 750 000	

Tableau 7 (suite)

Région	Pays	HCR	UNICEF	PAM	PNUD	UNFPA	ONU DC	OIT	UNESCO	OMS	Banque mondiale	ONU Femmes	Total
Amérique latine et Caraïbes	Argentine		14 000		35 000	41 000				90 000			180 000
	Bolivie				03 000	22 000	10 000			37 500			72 500
	Brésil						41 000	82 500	77 000	110 000			310 500
	Chili	35 000								65 000			100 000
	Colombie	23 000		23 000	36 000	54 000				44 000			180 000
	Cuba		40 000			40 000				70 000			150 000
	République dominicaine		24 300	24 300	24 200	24 300	24 300		24 300	24 300			170 000
	Équateur		45 000	15 000		45 000				45 000			150 000
	Salvador		12 500	12 500	12 500	12 000				10 500		12 500	72 500
	Guatemala		40 000	34 000		45 000				51 000			170 000
	Guyana		14 000		26 000	20 000				20 000			80 000
	Haiti		43 800	20 200	24 800	38 700		36 200	31 300	46 300		28 700	270 000
	Honduras		09 000			10 000				106 000			125 000
	Jamaïque		40 000		65 000	50 000				65 000		30 000	250 000
	Nicaragua		59 100			50 900				10 000			120 000
Paraguay				19 000	45 000				36 000			100 000	
Pérou		50 000			65 000				35 000			150 000	
Venezuela		98 200			103 400				47 900			249 500	
Total Amérique latine et Caraïbes		58 000	489 900	129 000	245 500	666 300	75 300	118 700	132 600	913 500	0	71 200	2 900 000
Moyen-Orient et Afrique du Nord	Algérie	15 000			37 000		50 000						102 000
	Djibouti		20 000	30 000	40 000					60 000			150 000
	Égypte		40 000					70 000		40 000			150 000
	Iran	60 000	40 000		90 000	40 000	40 000			30 000			300 000
	Maroc			13 000	20 000	20 000	35 000		20 000	30 000		10 000	148 000
	Somalie			55 000	40 000	55 000							150 000
	Soudan		20 500		25 000	40 000	42 000			72 500			200 000
Tunisie			09 000	20 000	26 000	15 000			30 000			100 000	
Total Moyen-Orient et Afrique du Nord		75 000	120 500	107 000	272 000	181 000	252 000	0	20 000	262 500	0	10 000	1 300 000
Afrique occidentale et centrale	Bénin		51 000	26 000	32 000	30 000				51 000			190 000
	Burkina Faso	20 000	40 000	30 000	26 000	20 000			10 000	30 000			176 000
	Burundi		30 000	15 000		35 000			15 000	40 000		15 000	150 000
	Cameroun	30 000	70 000	30 000	30 000	30 000		30 000	30 000	70 000		30 000	350 000
	République centrafricaine	30 000	62 000	36 200	20 000	44 500				35 000		36 300	264 000
	Tchad	30 000	103 600	38 000	37 000	30 000				111 400			350 000
	Congo	20 000	66 000	20 000	40 000	20 000			25 000	25 000			216 000
	Cote d'Ivoire		75 000		70 000	35 000	20 000	35 000	30 000	55 000		40 000	360 000
	République démocratique du Congo	40 000	50 000	40 000	40 000	30 000			40 000	50 000		10 000	300 000
	Guinée équatoriale		37 500		37 500					37 500			150 000
	Gabon		70 000			34 000			30 000	56 000			190 000
	Gambie		28 000	05 000	57 000								90 000
	Ghana		35 000	35 000	40 000	50 000		30 000	40 000	70 000			300 000
	Guinée		50 000	40 000	60 000	55 000				15 000			220 000
	Guinée-Bissau		67 000	30 000		35 000				24 000			156 000
	Libéria		35 000		05 000	36 500		20 000	21 500			32 000	150 000
	Mali	50 000	80 000	40 000	50 000	30 000			25 000	25 000			300 000
	Mauritanie					80 000							
Niger		50 000	50 000						50 000			150 000	
Nigéria		275 000	50 000	50 000	125 000	120 000	100 000	75 000	230 000		75 000	1 100 000	
Sénégal		27 000	28 000		27 000	27 000		27 000	27 000			27 000	190 000
Sierra Leone		54 000	50 000	50 000	52 000		20 000		52 000		50 000	328 000	
Togo		16 000	05 000	62 000	75 000				32 000			190 000	
Total Afrique occidentale et centrale		220 000	1 372 100	568 200	706 500	911 500	167 000	235 000	368 500	1 085 900	0	315 300	5 950 000
Total général		884 500	4 406 000	1 424 700	2 855 200	3 889 500	2 048 200	1 271 700	1 510 000	4 723 800	30 000	1 956 400	25 000 000

[END OF DOCUMENT]